

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 20 janvier 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les retombées économiques du subside de la Région wallonne octroyé pour le zoning d'Obourg »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	1
<i>Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les liaisons RAVeL » ;</i>	
<i>Question orale de M. Henquet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le développement du RAVeL »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Henquet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	3
<i>Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dossier de rénovation de la Grand-Place de Leuze-en-Hainaut ».....</i>	5
<i>Question orale de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement de l'épave de la péniche échouée au pont d'Ougrée »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Gérardon, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	5
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la préservation du haut-fourneau n° 4 à Charleroi »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	6
<i>Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résultats d'Archéo 2014 »</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	7

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Emploi-Patrimoine »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Morreale, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....8

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation du château de Sclessin et des institutions culturelles qu'il abrite »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 10

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Imane, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 11

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le souhait de coordination avec Bruxelles et la mise en œuvre de la concertation et du pacte de simplification en matière de santé et d'aide aux personnes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 12

Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le burn-out parental »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 14

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les troubles psychiques et émotionnels »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 15

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la détection des cancers héréditaires »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Tzanetatos, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 17

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation des tablettes, smartphones, ordinateurs et autres écrans par les jeunes »..... 19

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du suicide chez les personnes en âge de travailler et en particulier les hommes »..... 19

Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services de médiation de dettes des CPAS »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Denis, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 19

Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la gestion des institutions pour personnes âgées » ;

Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les places dans les maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collignon, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les budgets d'assistance personnelle (BAP) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise aux normes des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS) »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 25

Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services agréés et partiellement subventionnés par l'AWIPH »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 28

Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nécessité du caractère obligatoire des cours d'éducation citoyenne et de l'orientation socioprofessionnelle dans le cadre du parcours d'intégration »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 29

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la peur du secteur associatif quant à son avenir »..... 32

Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Autisme »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Reuter, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 32

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'arrêté d'exécution du décret Arc-en-ciel »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 34

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la représentation de la Wallonie au sein des instances ferroviaires »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réglementation des navettes d'aéroport »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vandorpe, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 37

Organisation des travaux (Suite)..... 38

Liste des intervenants..... 39

Abréviations courantes..... 40

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 23 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré.

Y a-t-il une demande particulière pour une mise à l'ordre du jour d'une proposition ? Non, alors poursuivons.

En ce qui concerne les différents rapports mis dans l'arriéré, je reviens sur le rapport relatif à l'Institut du patrimoine wallon. Je vous signale que, comme convenu, nous aurons prochainement une rencontre à l'Institut du patrimoine wallon avec une invitation de M. le Ministre, qui reste toujours d'actualité, à son cabinet, en prélude à cette rencontre pour examiner le rapport.

Je vous propose de retirer de l'arriéré la motion relative à Arlon. Je pense que tout le monde a eu l'occasion de se la procurer. Si vous voulez revenir avec une question ?

Ensuite, il reste des rapports qui me semblent encore neufs et que je préfère conserver dans l'arriéré.

Enfin, je vous rappelle la suggestion de M. le Ministre présentée lors du débat en séance plénière sur la sécurité routière et les routes, à savoir d'organiser et de programmer un exposé de l'administrateur général de l'Agence wallonne pour la sécurité routière pour expliquer la politique et voir comment celle-ci fonctionne. Nous pouvions tableur sur une séance et une audition pour la séance de commission du 24 février prochain. Au niveau du timing, c'est faisable pour l'Agence wallonne et pour ses représentants.

Par contre, nous avons reçu un message de la cellule des travaux publics proposant d'élargir le sujet aux thèmes et surtout à d'autres aspects de la sécurité routière qui sont gérés par la DGO1 qui s'occupe des infrastructures et la DGO2 qui est compétente pour les contrôles techniques. Cela permettrait d'avoir un ensemble plus cohérent.

Je ne vais pas vous demander de vous positionner aujourd'hui. Je propose de préparer un point dans le cadre de l'organisation des travaux pour la prochaine séance de commission et, si vous êtes d'accord, de prendre les contacts utiles pour l'organiser correctement et avoir une proposition à soumettre à la Conférence des présidents.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SUBSIDE DE LA RÉGION WALLONNE OCTROYÉ POUR LE ZONING D'OBourg »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les retombées économiques du subside de la Région wallonne octroyé pour le zoning d'Obourg ».

La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, la presse s'est fait l'écho, il y a quelques jours, d'un subside important de 2 101 678,48 euros pour le zoning d'Obourg spécialisé dans tout ce qui est environnemental, ce qui a une place très importante dans le cadre de l'économie circulaire et de la métallurgie inversée.

C'est a priori une bonne nouvelle, néanmoins, au-delà de l'annonce, je souhaitais en savoir plus sur différents éléments.

Dans quel délai et de quelle manière les choses vont-elles s'implémenter ? S'agit-il de travaux avec effet immédiat ou des tranches et un suivi sont-ils opérés ?

Quelles sont les possibilités économiques ? Je suppose que le subside n'a pas été donné sans raison. On a pu comprendre qu'il y avait des opportunités en matière d'emplois, mais qu'en est-il précisément ? Combien d'emplois sont attendus ? Quelles entreprises auraient déjà fait part d'un intérêt pour s'implémenter ? Quelles sont les perspectives d'avenir et de croissance ?

Concernant l'aspect géothermie qui a connu une évolution dans le dossier puisque le projet Mons Ouest, projet développé depuis le départ, va plutôt être réorienté pour alimenter l'hôpital Ambroise Paré, la question est : pourquoi pas ? Dans un zoning à finalité environnementale, pourrait-on envisager une telle technologie pour alimenter une série d'installations – ce qui aurait un sens sur le plan pratique, mais aussi sur le plan économique – si des entreprises privées répondent à l'appel ? J'en ai déjà discuté avec votre collègue, M. le Ministre Furlan, je crois que le projet de la géothermie est très intéressant, exaltant même, en matière de capacité de production énergétique. Mais il faut aussi que ce soit finalisé et que ce soit concrétisé sur le plan économique et, pour cela, il serait intéressant que des entreprises privées puissent montrer leur intérêt, ce qui montrerait la pertinence du projet. Si cela devait rester uniquement au niveau des pouvoirs publics, on peut s'interroger sur l'utilité économique du projet.

Par rapport à l'emploi, la région de Mons, comme d'autres régions du Hainaut, souffre du chômage, de manque de qualification des demandeurs d'emploi. Par rapport au type d'entreprise qui pourrait être développée dans ce zoning, quel profil d'emploi pourrait-on trouver ? Y aurait-il aussi de l'emploi pour des personnes moins qualifiées, parce que l'on a tendance à voir dans une série de zonings souvent des entreprises flamandes qui, en plus, détachent du personnel ou parfois des entreprises wallonnes et régionales qui sont obligées d'aller chercher du personnel en Flandre, dans le nord de la France, voire ailleurs.

Dans ce cadre, des emplois pourraient-ils être pourvus par des gens moins qualifiés ? Sinon, je crois qu'il est important d'avoir un lien avec votre collègue en charge de la formation pour que ces emplois puissent être prestés par des Montois ; autant avoir un développement économique qui puisse directement profiter à l'emploi.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, ma décision d'octroyer plus de 2 millions d'euros de subsides à l'intercommunale de développement économique IDEA fait suite à l'appel à projets visant à la requalification d'anciens parcs d'activité économique que l'on appelle parfois des opérations de *revamping*. C'est une démarche qui a été lancée par mon prédécesseur.

Le zoning d'Obourg accueille depuis longtemps la cimenterie d'Obourg exploitée par la société Holcim, bien connue, s'étendant sur quelque 46 hectares. La zone d'activité économique renommée « Parc environnemental de Mons-Hainaut » est aujourd'hui orientée vers le secteur du recyclage à haute valeur ajoutée.

Les subsides récemment accordés permettent en premier lieu de rénover complètement les voiries, dont la voirie principale d'accès à la zone qui est fortement dégradée. Cette opération de relifiting des infrastructures du parc a notamment pour objectif de redynamiser l'activité économique au sein même du zoning existant.

En outre, les subsides couvrent également la réalisation de travaux de viabilisation de nouveaux terrains destinés à l'accueil d'entreprises sur neuf hectares supplémentaires. Ces travaux consistent en la création d'une nouvelle voirie de desserte, la pose d'un nouvel égouttage, la déviation partielle d'un cours d'eau, le déplacement d'un câble à haute tension, la pose d'un éclairage public, la pose de la distribution d'eau et aussi d'électricité.

Selon les informations transmises par IDEA, trois nouvelles implantations seront possibles sur ces terrains avec, à la clé, quelque 103 emplois supplémentaires.

Vu les marques d'intérêt de certains investisseurs, IDEA a entamé les travaux en juin 2014 sans attendre l'arrêté d'octroi des subsides. Les travaux devraient se terminer en février 2015, ce qui permettra une mise à disposition des terrains au premier semestre de cette année, les subsides devraient être liquidés en 2015.

La commercialisation de nouveaux terrains à vocation économique étant assurée par IDEA, l'intercommunale m'informe que la totalité des terrains fait l'objet de réservations d'investisseurs. IDEA ne m'a pas communiqué le profil des investisseurs, elle m'assure néanmoins que les critères suivants sont d'application : la nature de l'activité en lien avec le recyclage à haute valeur ajoutée, le nombre d'emplois à créer et le montant de l'investissement à réaliser in situ par l'entreprise.

Malheureusement, l'opérateur n'a pas la possibilité de contraindre les entreprises quant à l'origine des personnes qu'elles emploient. Dans nos bassins de vie respectifs, on apprécierait tous, dès lors qu'une entreprise s'installe, qu'elle privilégie l'emploi local. En vertu des règles de non-discrimination et de l'accès à l'emploi, c'est une dimension que l'on ne peut prendre en considération ou imposer, c'est le libre arbitre de celles et ceux qui recrutent. Cependant, les activités de recyclage industriel recourent traditionnellement à des profils d'emploi très variés, notamment des emplois peu qualifiés qui rencontrent une demande locale.

Au vu de ces éléments, les subsides ont pour double conséquence de pérenniser l'activité de la cimenterie qui emploie 115 personnes et de permettre l'accueil de nouvelles entreprises actives dans le domaine de l'économie circulaire.

Pour ma part, je me réjouis de la mise à disposition de nouveaux terrains à vocation économique pour les entreprises en quête d'une nouvelle implantation aux

portes de la Ville de Mons, et ce, à la suite de la valorisation des espaces encore disponibles au sein de ce parc PEMH.

Par ailleurs, je souhaite que l'expérience pilote de *revamping* lancée sous la précédente législature soit rééditée. En effet, outre les efforts indéniables à produire pour créer de nouveaux espaces dédiés aux entreprises, cette démarche doit s'accompagner d'une opération à grande échelle visant à redynamiser les parcs existants et vieillissants – reconnaissons-le – afin d'y maintenir l'activité économique. Il s'agit là d'une des mesures opérationnelles que j'ai inscrites dans les orientations du plan Marshall 4.0, parce que l'on parle souvent de la nécessité de recréer plusieurs centaines d'hectares additionnels de zones d'activité économique. C'est vrai, c'est un objectif, mais il ne faut pas perdre de vue non plus qu'il y a une remise à niveau importante à devoir opérer d'une série d'anciens parcs qui n'offrent eux-mêmes pas des facilités, je pense notamment à la fibre optique qui devient de plus en plus demandée.

On se détourne, on s'en désintéresse. Alors qu'en affectation au plan de section, ils sont tout à fait conformes à l'accueil à une série d'activités économiques ou industrielles. Il y a les deux opérations à mener en parallèle, multiplier les zones d'activité économique disponibles nouvellement sur le territoire et par ailleurs mettre à niveau les zones économiques existantes des plus anciennes pour qu'elles continuent elles-mêmes d'être source d'attractivité pour la localisation d'entreprise.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, votre dernière intervention me permet de rebondir puisque j'avais parlé de la géothermie qui peut aussi s'inscrire dans cet élément. Si cela ne figurait pas dans ma question écrite, je l'ai ajouté en cours d'intervention. Il serait intéressant de voir le lien que l'on peut faire avec cette technologie, pour que le secteur privé puisse aussi intégrer le projet qui, pour le moment, force est de constater, est plutôt sur une base des pouvoirs publics. Il serait vraiment intéressant d'avoir plus d'explications, d'autant que c'est une matière qui concerne à la fois votre collègue en matière énergétique, M. le Ministre Furlan, M. Marcourt pour la manière dont on peut créer de la richesse, via de nouvelles manières de faire, surtout en matière énergétique, comment faire du développement économique. Je crois qu'il serait intéressant d'avoir un débat de fond sur cette question. Ce laboratoire – puisque c'est une première initiative, en tout cas avec mon souhait et nous en verrons le développement – peut être une base de réflexion qui peut vraiment être déclinée dans d'autres secteurs. Ce serait donc intéressant que l'on puisse mener le débat dans les prochaines semaines. Indépendamment des règles de rigidité de ce Parlement – on ne peut pas reposer la même question dans le mois si elle ressemble

trop à une autre – il serait intéressant d'avoir un débat de fond sur la question.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
LIAISONS RAVEL »**

**QUESTION ORALE DE M. HENQUET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT DU RAVEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme De Bue, sur « les liaisons RAVeL » ;
- de M. Henquet, sur « le développement du RAVeL ».

La question de Mme De Bue est retirée.

La parole est à M. Henquet pour poser sa question.

M. Henquet (MR). - Monsieur le Ministre, je suis très heureux de pouvoir rejoindre votre commission, je n'ai pas pu le faire antérieurement parce que je suis essentiellement dans mes commissions, mais je vous avais dit que je passerais vous dire un petit bonjour.

Je vous sais sportif, je me suis donc dit que j'allais traiter du vélo aujourd'hui.

Vous avez signalé dans la presse que le RAVeL était pour vous quelque chose d'important et que, pour pouvoir l'étendre et l'entretenir, il fallait plus ou moins un budget annuel de 8 millions d'euros

Dans ces 8 millions d'euros, vous avez prévu plus ou moins 7 millions d'euros pour continuer à investir et 1 million d'euros concernant tout ce qui est l'entretien indispensable aux voies existantes.

Ce qui me pose problème, c'est que pour le budget 2015, il n'y a qu'une somme de 5,5 millions d'euros dégagés, il faut donc forcément encore trouver 2,5 millions ; sauf à considérer que l'on sous-financerait le RAVeL pour 2015, mais je ne pense pas que ce soit votre volonté.

Tout en connaissant le succès constitué par le RAVeL, il faut bien accepter qu'il n'est pas une véritable alternative aux routes et à la route pour les trajets domicile-école et domicile-travail. Je pense que c'est un point qui vous tient à cœur. Vous parlez souvent des liaisons emploi. Il faut bien reconnaître que le RAVeL reste essentiellement un réseau touristique.

Ce RAVeL étant l'épine dorsale du réseau cyclable de la Wallonie, comme vous le dites, cette infrastructure est, par nature, dédiée au déplacement. Elle permettra donc, selon vos propres mots, un développement économique local grâce au vélo tourisme.

J'ai trois questions par rapport à tous ces propos.

Vous parlez de développement économique local, je voudrais savoir si une étude précise avait été menée afin de savoir dans quelle mesure le RAVeL pouvait contribuer à l'essor du développement économique local. C'est vrai que, personnellement, j'aime bien circuler sur le RAVeL, on est souvent en pleine nature, on est souvent soit le long du halage, soit le long d'anciennes voies ferrées. Je me demande, où l'on va pouvoir placer les entreprises qui pourraient justement profiter de ce développement économique local et quel type d'entreprises pourrait se placer le long des RAVeL.

Deuxièmement, pouvez-vous chiffrer cet apport économique, si tel est le cas ?

Troisièmement, avez-vous trouvé depuis lors les 2,5 millions d'euros manquants pour pouvoir justement rendre opérationnel le plan que vous avez prévu ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci de faire un petit tour dans cette commission.

Il est vrai que le plan RAVeL que j'ai initié a pour objet, d'une part, de développer ce réseau des voies vertes de Wallonie et, d'autre part, d'améliorer la qualité du réseau existant. Le fait que nous fêtons cette année le vingtième anniversaire du RAVeL est probablement une opportunité d'avoir un regard un peu prospectif sur son devenir tout en tirant le bilan de ce qu'il a été et de ce qu'il a pu apporter aussi comme développement à la Wallonie.

Ce plan a été élaboré par des experts de mon cabinet et de la Direction des modes doux de la DGO1, forts de leur expérience de 20 ans d'existence du RAVeL, enrichie de réflexions de partenaires du monde associatif, tels que les Chemins de rail dont l'expertise est reconnue en matière d'étude de voies vertes.

Concernant le financement de ce plan, je confirme qu'il faudrait idéalement 8 millions d'euros par an pour rencontrer les objectifs de celui-ci, 7 millions d'euros d'investissements, 1 million d'euros en entretien, vous l'avez rappelé. Je vous confirme également que, parmi l'ensemble des nombreuses priorités des routes régionales et des voies hydrauliques, 5,5 millions d'euros ont été dégagés en 2015. Lorsque j'ai fait l'interview sur le sujet, je n'ai pas nié qu'il fallait monter progressivement en puissance pour arriver à 8 millions

d'euros par an, sans cacher qu'il n'était pas certain que je pourrais atteindre ce seuil dès l'exercice 2015. Si la possibilité m'en est offerte dans le cadre des arbitrages auxquels je vais devoir me livrer, l'ajustement sera l'occasion de faire un pas additionnel. En tout cas, c'est l'objectif, *the target*, et je souhaite pouvoir l'atteindre dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne les retombées économiques du vélo-tourisme, les études à l'étranger sont légion. J'ai ici quelques chiffres présentés en avril 2014 lors du colloque Wallonie cyclable et qui concerne nos voisins indirects. Aux Pays-Bas, en 2011, 289 millions d'euros ont été dépensés par les touristes à vélo ; en France, le vélo-tourisme représente 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 16 500 emplois ; en Allemagne, près de 2,5 millions d'Allemands prennent chaque année 15 jours de vacances à vélo, ce qui représente 9,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 186 000 emplois et 22 millions de nuitées.

Je pense que ces seuls chiffres des pays limitrophes sont de nature à nous interpeller et à regarder autrement le développement durable du RAVeL. D'aucuns me prennent parfois pour un farfrelu en évoquant l'importance de développer ces liaisons à un RAVeL, les chaînons manquant pour avoir un maillage dense, faire en sorte qu'il puisse y avoir aussi un usage complémentaire au tourisme et même à vocation d'emplois ou scolaire avec ce réseau. Nous voyons à travers ces seuls chiffres que c'est aussi le développement économique et pas qu'une volonté d'avoir de beaux chemins où les oiseaux gazouillent. Je pense que c'est important de mettre tout cela en perspective.

Avec un réseau de voies vertes que d'autres pays nous envient, traversés par trois itinéraires internationaux : La Meuse à vélo, l'Euro-vélo III, Saint-Jacques-de-Compostelle, Tronhei en Norvège et l'Eurovélo V, Londres-Rome, il n'y a pas de raison que la Wallonie fasse exception en la matière.

Ainsi la Communauté germanophone a déjà fait part de retombées très positives de la Wenbhan, le tronçon du RAVeL qui traverse l'est de la Belgique sur 125 kilomètres entre Aix-La-Chapelle et Troisvierges au Luxembourg.

Un groupe de travail a été constitué à mon initiative avec mes collègues ministres du Tourisme – M. Collin – et de la Mobilité – M. Di Antonio – afin d'établir une politique transversale cohérente de promotion du vélo. Celui-ci s'est déjà réuni en décembre dernier et la prochaine réunion de ce groupe de travail se tiendra la semaine prochaine avec les administrations concernées. Le RAVeL est bien au cœur de ces différentes réflexions puisque cette infrastructure est au service, on vient de le rappeler, tant du tourisme à vélo que de la mobilité douce au quotidien. À l'occasion des 20 ans du RAVeL, il est important pour moi que le développement

économique et social de la Wallonie puisse aussi passer par le développement de ce maillage de RAVeL, sans oublier d'ailleurs – vous y avez fait allusion tout à l'heure en évoquant le sport – l'intérêt que cela représente pour la santé, dont j'exerce aussi la compétence.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henquet.

M. Henquet (MR). - Grand merci, Monsieur le Ministre, je ne puis qu'acquiescer à toutes vos propositions. C'est vrai que j'ai eu peur que vous ne compariez avec la Hollande, parce que l'on sait que la Hollande est le pays du vélo, il y a forcément un développement économique là-bas, ce n'est pas étonnant. Maintenant, en est-on à un point tel en Wallonie? Je ne pense pas. Je pense que c'est intéressant de le promouvoir.

Je ne savais pas que des réseaux internationaux traversaient la Wallonie. C'est très bien. Je vous rejoins évidemment sur le fait, même indépendamment du développement économique, de pouvoir circuler à vélo en toute sécurité, c'est extrêmement important. Nous savons très bien – vous connaissez l'adage « plus de sport = médecine préventive » – que les soins de santé représentent l'un des budgets les plus faramineux dans le budget, que ce soit fédéral ou régional.

Je ne puis que me réjouir du développement de ce RAVeL. Je vous encourage à promouvoir son expansion.

Je me demandais si vous n'aviez pas les 2,5 millions d'euros. Je ne vais pas relancer le débat. Je suppose que vous allez diminuer les investissements et continuer à entretenir ce qui existe. Merci bien.

Mme la Présidente. - Je rappelle qu'il n'y a normalement pas de questions complémentaires dans le cas d'une réplique. Cela s'est bien déroulé.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DOSSIER DE RÉNOVATION DE LA GRAND-
PLACE DE LEUZE-EN-HAINAUT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dossier de rénovation de la Grand-Place de Leuze-en-Hainaut ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME GÉRADON À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ENLÈVEMENT DE L'ÉPAVE DE LA
PÉNICHE ÉCHOUÉE AU PONT D'OUGRÉE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gérardon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'enlèvement de l'épave de la péniche échouée au pont d'Ougrée ».

La parole est à Mme Gérardon pour poser sa question.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question très précise qui est assez importante pour les Sérésiens. On a la chance d'avoir ce beau décor dans notre Meuse. On voudrait avoir quelques informations.

Monsieur le Ministre, il y a trois ans déjà, une péniche a fait naufrage à hauteur du pont d'Ougrée. Pour ceux qui ne connaissent pas et qui ont des difficultés à situer à Ougrée, c'est le pont juste en face du Standard de Liège. J'imagine que vous avez plus de facilité à situer.

Les coûts relatifs à l'enlèvement de cette épave et la réparation des dégâts causés au pont sont estimés à 180 000 euros. L'assureur du propriétaire du bateau, conformément au contrat d'assurance, est prêt à intervenir pour un peu plus de la moitié de ce montant, à savoir 93 000 euros, pour être exacte.

La différence de près de 90 000 euros entre les coûts de l'intervention à supporter et l'indemnisation de l'assureur faisait à l'époque l'objet d'un litige entre le Service public de Wallonie et le batelier, ce qui a ralenti la procédure d'extraction de la péniche. Comme je le disais en introduction de mon intervention, c'était déjà il y a trois ans.

Dans un article de *La Libre Belgique* de ce lundi 5 janvier 2015, il est fait état de l'attribution d'un marché par le Service public de Wallonie pour procéder à l'enlèvement du bateau.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous dès lors m'informer et informer nos amis sérésiens si une solution a été trouvée pour le solde des montants non assurés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, il est exact que dans la nuit tragique du 3 au 4 janvier 2012, le bateau belge « Nimitz » a sombré en rive droite de la Meuse au niveau du pont d'Ougrée, après avoir heurté préalablement la pile rive gauche du pont d'Ougrée.

Dès le 4 janvier 2012, la Direction des voies hydrauliques de Liège a pris les dispositions nécessaires pour sécuriser les lieux en balisant l'épave au moyen de bouées latérales lumineuses.

Le 13 janvier 2012, le propriétaire du bateau a déposé une requête en constitution de fonds de limitation sur base de l'article 48 du livre II du Code de commerce. Le fonds de limitation a ainsi été constitué au montant de 93 723 euros.

Il y a lieu de noter que la responsabilité de la Région wallonne n'a jamais été engagée dans cette affaire, c'est pourquoi il y avait lieu que le propriétaire ou son assureur procède lui-même à l'enlèvement de l'épave et l'évacue en dehors du domaine régional.

Face à l'inertie et l'inaction du propriétaire et de son assurance quant à l'évacuation de l'épave, la Région wallonne a décidé de procéder elle-même à cette évacuation et a dès lors lancé une procédure de passation de marché en juillet 2014.

Le marché y relatif a été attribué, le 19 décembre dernier, pour un montant de 91 355 euros TVAC.

Le montant a pu être réduit par rapport aux estimations initiales vu que le renfloueur pourra conserver l'épave. En effet, la Direction du contentieux général de mon administration a confirmé que la propriété de l'épave est bien abandonnée par le propriétaire de celle-ci et que, par conséquent, le renfloueur peut se défrayer partiellement de ses prestations par la revente de l'épave.

Ce montant étant finalement inférieur au fonds de limitation constitué, l'enlèvement de l'épave ne coûtera donc rien à la Wallonie, ce qui est plutôt une bonne chose.

L'opération de renflouage est en cours de planification et de préparation. Toutefois, elle ne pourra être réalisée que lorsque le débit de la Meuse sera redescendu à une valeur acceptable pour assurer la sécurité de l'opération, notamment pour les interventions sous-fluviales des plongeurs.

Voilà ce que je pouvais dire, Madame la Députée. Rassurez vos concitoyens sérésiens : tôt ou tard et dans les mois qui viennent, cette épave ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Ministre, voilà des paroles rassurantes pour tous nos amis sérésiens. Nous n'aurons pas, comme me le souligne ici mon collègue, un épisode Costa Concordia à Seraing.

Enfin, nous avons trouvé une solution qui, en plus, ne coûte rien à la Wallonie et qui va permettre de récupérer une Meuse un peu plus calme aux alentours du Standard et, qui sait, peut-être leur permettre de faire de meilleurs points à l'avenir. Je tiens à vous remercier pour votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉSERVATION DU HAUT-FOURNEAU N° 4 À
CHARLEROI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la préservation du haut-fourneau n° 4 à Charleroi ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, en mars 2012, l'entreprise sidérurgique Carsid, basée à Marcinelle, a décidé de cesser définitivement ses activités après une période de quatre ans de chômage économique.

Outre le drame social que constitue cette fermeture pour le millier de travailleurs encore actifs sur le site à l'époque, cette annonce souffle le glas de la sidérurgie carolorégienne.

En vue de reconvertir le site, la Région Wallonne et la société Carsid ont annoncé le déblocage de 130 millions d'euros – 65 millions chacune – permettant, à terme, de nouvelles perspectives économiques pour le site et le bassin carolo.

Cette relance va nécessiter d'importants travaux, dont la possible démolition du haut-fourneau. Dès cette annonce, plusieurs associations se sont constituées dans le but de préserver ce symbole du passé industriel et social de Charleroi. D'ailleurs, une marche de sensibilisation s'est déroulée le 4 décembre dernier.

Il ne reste en Wallonie que trois hauts-fourneaux – deux à Liège et un à Charleroi – constituant une preuve historique du passé industriel de la Wallonie.

Pour bénéficier d'un classement comme patrimoine, le CWATUPE précise, en son article 185, alinéa 2, que : « le bien immobilier doit présenter un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, mémoriel, esthétique, technique, paysager ou urbanistique ».

Quatre caractéristiques, au minimum, peuvent être retenues pour la préservation du haut-fourneau.

Voulez-vous me dire, Monsieur le Ministre, si votre administration a ouvert un dossier à ce sujet ? Si oui, où en est-il ?

Des expériences dans des pays voisins ont démontré que la préservation d'un haut-fourneau représente un engagement financier important. On parle de 25 millions d'euros auxquels il faut ajouter 1 million d'euros par an pour l'entretien. Voulez-vous confirmer que vous avez les mêmes chiffres que moi ? Le contexte budgétaire permettra-t-il de dégager les marges suffisantes aux fins de concrétiser cette préservation de notre patrimoine ?

On vous sait particulièrement sensible à la protection de notre patrimoine commun wallon. Je ne doute pas que vous ferez l'impossible pour conserver ce haut-fourneau.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, ma réponse sera brève, mais très claire. À ce stade, il n'y a aucun dossier de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegardes relatives à quelconques hauts-fourneaux qui subsistent en Wallonie.

Je vous confirme que, d'après les informations que j'ai récoltées, les montants que vous avancez, de l'ordre de 25 millions d'euros, plus 1 million d'euros par entretien, par an, et cetera, semblent correspondre à la réalité des investissements qui ont pu être consentis dans les pays voisins pour la sauvegarde ou la mise en valeur de ces structures.

Troisième élément, au regard du contexte budgétaire wallon, poser la question, c'est y répondre. Il n'y a actuellement aucune marge disponible pour pouvoir porter un projet d'une telle ampleur. Je suis sensible à la préservation du patrimoine, mais je ne dispose pas des budgets de l'ordre de 25 millions d'euros qui permettent la sauvegarde d'un projet comme celui-ci. D'autant que, reconnaissons-le, il ne fait pas partie des priorités du Gouvernement.

Dans l'état actuel des choses, je ne suis pas en capacité de pouvoir vous rassurer quant à la possible restauration et sauvegarde d'un quelconque haut-fourneau.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je le regrette. Je pense que l'on peut peut-être se retourner via l'opérateur historique, Carsid, et voir si une collaboration avec eux est possible, ainsi qu'à la Région.

Si les trois quarts du chemin sont faits par l'opérateur historique, on peut peut-être compter sur la Région pour alimenter la réflexion pour l'avenir. Merci.

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES RÉSULTATS D'ARCHÉO 2014 »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les résultats d'Archéo 2014 ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, jusqu'en 1989, la recherche archéologique était aux mains du Service national des fouilles et du SOS-Fouilles de la Communauté française. Pour fêter les 25 ans de la régionalisation de cette compétence, la Direction de l'archéologie s'est lancée, en 2014, dans un vaste projet de valorisation du patrimoine archéologique.

L'année passée a été l'occasion de dresser un bilan des avancées dans les domaines variés que touche la recherche archéologique préventive ou de programme. Elle devait permettre également de préciser ou repréciser les enjeux de demain et de lancer les pistes prioritaires au regard du contexte patrimonial, environnemental, urbanistique et économique ; cela, dans le cadre actuel de l'archéologie européenne.

L'année 2014 a été voulue comme l'occasion unique de découvrir les diversités du travail des archéologues et la richesse du patrimoine archéologique wallon.

Grâce à 80 partenaires, le public a eu accès à un programme de plus de 180 événements : visites de chantiers de fouille, expositions, visites guidées, publications, films, conférences, colloques, ateliers, promenades archéologiques notamment.

L'ensemble de ces manifestations à destination aussi bien du grand public, des décideurs, des aménageurs que du milieu scientifique, visait à promouvoir et mettre en valeur les multiples facettes du métier d'archéologue ainsi que les résultats des recherches réalisées.

Avez-vous déjà eu un retour de cette organisation ? Possédez-vous un rapport détaillé des enjeux de demain ? Avez-vous déjà une idée des pistes prioritaires à développer ?

Y a-t-il des chiffres du nombre de visites engendrées dans le cadre de cette année ? Pouvez-vous les comparer aux années précédentes ?

Comptez-vous vous appuyer sur les résultats de cette année de réflexion pour mettre certains sites méconnus plus en valeur ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, à ma demande, l'administration du patrimoine prépare actuellement un bilan chiffré de l'opération Archéo 2014, lancée en février 2014 par mon prédécesseur Carlo Di Antonio, qui a concerné toute la Wallonie l'an dernier.

Une plaquette bilan sera diffusée à l'occasion du Salon des mandataires des 12 et 13 février prochain.

D'ores et déjà, on peut se réjouir du bilan très positif en matière de communication vers le grand public et aussi vers les spécialistes de ces matières.

Il est difficile de comparer les chiffres qui suivent à des opérations antérieures puisqu'il s'agit d'un projet original, lancé à l'occasion des 25 ans de régionalisation de la compétence « archéologie », compétence régionalisée en 1989.

Le concept « l'archéologie partout, pour tous » était simple, mais certainement pas simpliste. Le programme « tout public » était riche de 196 événements : 53 expositions, 49 visites et animations, 16 festivités, 23 balades et randonnées, 9 colloques et 42 conférences.

L'exposition itinérante « Les métiers de l'archéologie » et son catalogue furent un ambassadeur privilégié dans 22 lieux d'exposition à l'extérieur et à l'intérieur : 500 jours d'exposition dont 365 jours en 2014. Mentionnons aussi que 654 élèves issus de 26 classes ont bénéficié d'animations dans les Espaces Wallonie.

Onze carnets du Patrimoine, présentés dans un coffret original, couvrent une synthèse grand public du patrimoine archéologique wallon, de la Préhistoire à nos jours.

Les neuf émissions des Télés locales Archéosphère ont rencontré un vif intérêt et sont aujourd'hui téléchargeables. Une vingtaine de publications ont vu le jour en 2014 dans ce cadre.

Le site web réalisé pour la circonstance a séduit près de 12 000 personnes uniques tandis que 510 personnes ont participé au concours « patrimoine archéologique ».

Archéo 2014 ne s'est évidemment pas arrêté le 31 décembre. Certains projets sont pérennisés ; les outils didactiques élaborés restent disponibles et utilisables. Les partenariats établis entre tous les acteurs doivent se poursuivre.

Enfin, les services d'archéologie de la DGO4 auront à cœur de communiquer mieux encore sur les découvertes effectuées près de chez vous.

Quelques rendez-vous incontournables de l'archéologie wallonne sont d'ores et déjà identifiés en 2015 : à Mons avec Silex'S à Spiennes, à Dinant avec la Maison du patrimoine médiéval mosan à Bouvignes, à Flémalle avec le Préhistomuseum de Ramioul ou encore à Tournai avec la Cathédrale et à Liège avec le millénaire de Saint-Jacques.

Autant d'opportunités pour poursuivre l'effort de sensibilisation, d'information et de dissémination des résultats en matière d'archéologie.

En matière d'enjeux et de pistes prioritaires pour l'archéologie wallonne, vous n'ignorez pas que l'activité de l'archéologie wallonne vit au même rythme que la croissance du développement territorial. Une approche globale est donc indispensable en matière d'archéologie préventive, de conservation des collections et de médiation. On pourrait résumer l'objectif que je voudrais poursuivre dans les mois à venir sous ce slogan : « plus d'archéologie, moins de contraintes », avec l'administration au cœur de l'action et le citoyen comme bénéficiaire final. Force est de constater que c'est parfois un frein dans le bon aboutissement dans une série de projets. Or, cela doit pouvoir aussi être un facilitateur, tout en préservant l'essence, à savoir la trace de nos identités et histoires respectives.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. J'y ajouterais que l'arrondissement de Charleroi connaît un patrimoine exceptionnel avec les fouilles de Liberchies. Vous n'avez pas cité l'arrondissement de Charleroi, je reviendrai donc vers vous après le Salon des mandataires, après avoir lu attentivement la plaquette reprenant le bilan de l'opération Archéo 2014. On reparlera alors de l'arrondissement de Charleroi et plus particulièrement des fouilles de Liberchies.

QUESTION ORALE DE MME MORREALE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN EMPLOI-PATRIMOINE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Emploi-Patrimoine ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, la DPR précise que le Gouvernement wallon entend soutenir le patrimoine matériel et immatériel wallon. Il s'agit d'un aspect majeur en faveur de notre tourisme, donc profitable à notre économie régionale.

Le patrimoine est une source de développement socio-économique, c'est ce que défend la Confédération de la construction wallonne depuis plusieurs années. Nous disposons en Wallonie de trésors culturels qui ont besoin de notre soutien. Il s'agit également d'un secteur susceptible de créer de l'emploi.

C'est pour cette raison que l'ULg et l'Université de Namur s'associent pour lancer une nouvelle formation en gestion du patrimoine immatériel. Celle-ci va permettre de nouveaux projets de valorisation ou de transmission afin notamment d'exprimer l'identité d'un terroir ou d'affiner l'offre touristique d'un territoire. Il s'agit là d'une première en Fédération Wallonie-Bruxelles et je m'en réjouis.

C'est aussi pour moi l'occasion de faire le point sur ce sujet. En septembre 2014, la CCW annonçait vous transmettre rapidement un plan Emploi-Patrimoine où plusieurs pistes de développement devraient être présentées. À cette occasion, vous aviez affirmé votre croyance en l'importance socio-économique de ce secteur dans son ensemble ainsi que votre volonté de le soutenir, malgré les contraintes budgétaires certaines. Avez-vous déjà reçu ce plan ? Pourrions-nous y avoir accès une fois celui-ci élaboré ?

Enfin, quelles sont vos ambitions dans le domaine du patrimoine immatériel puisque c'est ce domaine précis que cette formation concerne ? Dans ce cadre, une collaboration entre l'ULg et l'Institut du patrimoine wallon est-elle envisagée ? Quels secteurs identifiez-vous comme étant susceptibles d'être créateurs d'emploi ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, pour être précis, la Confédération de la construction wallonne m'a fait parvenir un plan d'action dont l'objectif est la relance et l'optimisation des marchés du patrimoine. Ce document fait l'objet d'un travail continu en collaboration avec le Service public de Wallonie et l'Institut du patrimoine wallon, mais également en liaison avec l'IFAPME et le FOREm.

On ne peut pas limiter la réflexion en cours que nous avons, que j'ai le souhait d'impulser, uniquement à cette question des marchés publics relatifs au patrimoine.

Dans un premier temps et de manière à concrétiser les actions envisagées, les différents partenaires ont entrepris d'intégrer au cahier des charges types Bâtiments en Wallonie des prescriptions propres au

patrimoine. Ces données sont non seulement d'ordre technique, mais également administratives et ont pour but d'améliorer la qualité des entreprises sélectionnées et du travail fourni sur chantier.

À cela s'ajoute un travail sur l'implémentation de clauses sociales flexibles et de clauses antidumping social. Au final, c'est juguler la perte d'emplois qui est visée.

La dernière étape à laquelle j'ai demandé à mon administration de s'atteler est d'identifier les chantiers prioritaires susceptibles de mobiliser le plus grand nombre d'emplois directs et indirects.

En ce qui concerne en particulier la lutte contre le dumping social, je vous informe – ou je vous rappelle si je l'avais déjà évoqué – que j'ai chargé un bureau d'avocats spécialisés de faire toutes les recherches en la matière, tant pour le patrimoine que pour les travaux publics wallons en général. C'est même d'ailleurs à la demande de M. Furlan élargie aux réflexions en cours sur les cahiers des charges pour les pouvoirs locaux. Là aussi, pour les travaux qui sont à l'impulsion des pouvoirs locaux, cette réflexion à l'égard de la sous-traitance et du dumping social reste d'actualité.

Quant à la formation organisée conjointement par les universités de Namur et de Liège, j'attire votre attention sur le fait qu'elle vise le patrimoine immatériel qui, lui, dépend de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant et pour en revenir aux compétences qui sont les miennes à part entière, j'attire votre attention sur le fait que l'IPW et les cinq académies francophones sont partenaires dans le cadre d'un master en restauration, grâce auquel les professionnels du patrimoine, notamment les architectes, sont susceptibles d'apporter leurs compétences en faveur d'une restauration adéquate de nos monuments.

Enfin, je travaille actuellement à l'élaboration d'un plan Patrimoine-Culture-Tourisme susceptible de jeter les ponts entre ces différentes compétences. J'ajouterai que cela m'apparaît d'autant plus indispensable qu'il y a aussi des réflexions en termes de pénurie dans les métiers du patrimoine. On évoque souvent les métiers de la construction au sens premier, de l'électromécanique, mais il y a une série de filières d'artisans qui sont aujourd'hui également en pénurie, avec des réflexions à avoir sur le cursus à développer tant en matière de formations via le FOREm, par exemple, qu'en matière d'éducation à travers les filières de l'enseignement qualifiant. C'est la meilleure manière d'aider aussi ces filières.

Lorsque je me suis rendu à la Paix-Dieu à Amay, lors des portes ouvertes du Centre de formation aux métiers du patrimoine de la Wallonie, un des artisans attirait mon attention sur le fait qu'il était très difficile pour lui d'arriver encore à former correctement les ardoisiers dès lors que l'école en question était

contingentée quant au nombre d'ardoises dont elle pouvait bénéficier. Cela devient une problématique et ce sont des réflexions que nous devons avoir.

Cette année 2015, j'ai bel et bien l'ambition d'aboutir sur un plan Emploi-Patrimoine spécifique, travailler notamment avec la Confédération de la construction, mais aussi l'Union wallonne des architectes qui doit être partie prenante ; nous nous y attelons. Globalement, il faut avoir cette capacité réflexive sur le triptyque entre tourisme, culture et patrimoine, car il y a une opportunité très nette de pouvoir tirer davantage de valeur ajoutée qu'aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie le ministre pour son éclairage. La manière dont il présente ses intentions et les différents événements notamment sur la formation à la fois qualifiante et sur les masters permettront aussi de développer un secteur économique et professionnel qui serait en phase avec des choses qui manquent dans les métiers actuels et qui pourront être créateurs d'emploi.

Sur l'aspect « travaux publics », je vous rejoins sur les clauses environnementales et sociales de l'importance de pouvoir travailler avec le service public wallon, sur l'importance de pouvoir apporter de vraies clauses sociales et environnementales.

Quand on voit que le ministre Marcourt avait essayé de déposer une proposition de résolution par rapport aux pierres bleues et la difficulté de pouvoir être transposée au niveau du Service public wallon... C'est dommage que l'on doive recourir à des pierres qui viennent de Chine ou d'autres pays lointains et dont la qualité est moindre au final, alors que si l'on arrivait, en respectant les normes européennes en vigueur, à faire en sorte que nous puissions aussi favoriser notre économie et notre industrie, ce serait préférable.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SITUATION DU CHÂTEAU DE SCLESSIN ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES QU'IL ABRITE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la situation du château de Sclessin et des institutions culturelles qu'il abrite ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, depuis plus de 20 ans, le théâtre de l'Aléna et le Centre Antoine Vitez occupent le château de Sclessin, dont la construction telle que nous la connaissons aujourd'hui date de la fin du XVIIe siècle.

Ce château est considéré par beaucoup comme l'unique patrimoine historique du quartier.

Ces deux ASBL culturelles liégeoises sont cependant menacées d'expulsion des lieux par les autorités communales liégeoises qui sont propriétaires du bâtiment depuis 1913. Les ASBL souhaiteraient la conclusion d'un bail emphytéotique leur permettant de continuer à occuper le château pour leurs activités.

Les occupants ne sont que locataires, mais auraient fourni les preuves d'investissements entre 400 000 et 500 000 euros afin de garder leur lieu de travail dans un état convenable. Le comité de quartier se bat depuis plusieurs années pour conserver ce patrimoine du passé dans de bonnes conditions.

Êtes-vous au courant de la situation du château de Sclessin et de sa valeur patrimoniale pour le quartier et la Région wallonne ? La Wallonie peut-elle trouver une solution en accord avec les parties concernées ? Avez-vous été sollicité à ce sujet ? Avez-vous une position dans ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, repris à l'inventaire du patrimoine monumental de Belgique, le château de Sclessin n'est toutefois pas classé. Cette situation n'enlève rien à ses qualités intrinsèques, mais il n'entre pas dans la sphère de mes compétences, mais il n'entre pas dans la sphère de mes compétences. À ce stade, aucun dossier de classement, ni aucune demande d'aucune sorte ne m'ont été adressés. Je ne peux dès lors prendre position sur le point qui oppose la Ville de Liège, propriétaire du château, et les ASBL qui occupent les lieux.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Je vous remercie pour cette précision. La responsabilité relève d'abord dans le chef de la Ville de Liège et nous ne manquerons pas, pour préserver ce patrimoine, de relayer cette possibilité qui lui est offerte.

**QUESTION ORALE DE M. IMANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DU TRANSFERT DE
COMPÉTENCES SUR LES INSTITUTIONS POUR
TOXICOMANES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes ».

La parole est à M. Imane pour poser sa question.

M. Imane (PS). - Monsieur le Ministre, la Fédération wallonne des institutions pour toxicomanes, la FEDITO, représentant le secteur « assuétudes », s'inquiète de plusieurs décisions revenant au Gouvernement wallon, suite aux transferts de ces compétences depuis le Fédéral, parmi lesquelles on retrouve les diminutions prévues sur les points APE – il faut en effet savoir qu'un quart des travailleurs du secteur a ce statut d'APE – ou encore la diminution de l'enveloppe globale des subventions facultatives et des subventions réglementées. Elle craint que ces mesures n'aient des répercussions tant en termes d'emploi que de qualité de l'offre, mais aussi de couverture des besoins.

Si l'on sait que le contexte budgétaire est difficile et que ces compétences viennent d'arriver dans notre niveau de pouvoir, les inquiétudes des représentants du secteur de l'aide aux usagers de drogues sont légitimes. On ne peut en effet ignorer que ce secteur offre un service nécessaire dans notre politique de santé publique et de mieux vivre dans notre Région. Les travailleurs des différentes institutions de prévention, de réduction des risques, d'accompagnement, de soin et de réinsertion sociale font souvent un métier difficile. Mais leur engagement est précieux pour ces citoyens dont ils sont souvent le dernier recours. Le Gouvernement wallon s'est d'ailleurs engagé dans sa DPR à assurer la continuité des politiques menées en matière de drogues.

Comment comptez-vous répondre aux inquiétudes du secteur et « assurer la continuité des politiques menées », comme le Gouvernement wallon s'y est engagé ? Une consultation des associations représentatives du secteur est-elle prévue ? Certains points, comme celui du statut APE, demandant une concertation avec d'autres ministres wallons, comment comptez-vous faire valoir les intérêts du secteur Santé dans ces politiques ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le transfert de compétences soulève des

inquiétudes dans tous les secteurs concernés et c'est tout à fait compréhensible. Le secteur des assuétudes n'échappe pas à la règle et l'exprime particulièrement. C'est d'autant plus pertinent que ce secteur est concerné tant par le transfert du Fonds fédéral des assuétudes que par celui des conventions INAMI ou encore de la Promotion de la santé. Plus que d'autres secteurs il a des raisons de se demander de quoi demain sera fait.

L'offre de services que les institutions, soutenues par le Fonds fédéral, déploient en termes de prévention, de promotion de la santé, de soins ou de réduction des risques est primordiale pour mener une politique de santé publique efficace et améliorer la santé et le bien-être des bénéficiaires et de leur entourage.

Je suis très attentif à la stabilité et à la sérénité de tout le secteur dont le travail est admirable. C'est pourquoi, malgré les restrictions et les efforts budgétaires demandés à toutes les entités du pays, j'ai pris les mesures nécessaires au niveau budgétaire pour garantir aux opérateurs concernés, au prorata de la part relevant de la Wallonie, un subventionnement pour l'année 2015 au moins équivalent à celui obtenu en 2014.

J'ai d'ailleurs chargé l'administration d'informer les opérateurs par courrier de cette décision.

Pour ce qui est des subventions octroyées aux associations agréées en vertu du Code wallon de l'action sociale et de la santé, le projet de décret budgétaire élaboré par le Gouvernement wallon et déposé au Parlement wallon prévoit le maintien à minima des budgets à l'identique de 2014.

Pour ce qui concerne la question des APE, une concertation a eu lieu avec le ministre de l'Emploi. Une réduction de la valeur du point APE aura effectivement lieu, mais celle-ci s'avérera beaucoup plus légère que ce qui avait été annoncé. On a pu en faire la démonstration lors des débats budgétaires.

Enfin, l'année 2015 sera notamment consacrée à une réflexion afin de donner davantage de cohérence au financement du secteur des assuétudes. C'est un dossier qui reviendra incontestablement sur la table du Parlement wallon, mais vous avez a priori l'opportunité, à travers les quelques balises que je viens de rappeler, de rassurer le secteur quant aux moyens financiers dont il pourra bénéficier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Imane.

M. Imane (PS). - Je vous remercie pour les balises et les pistes parce que je suis sensible à cette matière, car j'ai personnellement un ami d'enfance, dont le seul père, après 20 ans de toxicomanie, est ces associations. Ce qui le maintient en vie, c'est l'accompagnement au jour le jour. C'est super important de tenir cela, car le bon vivre dans notre Région passe malheureusement par ces cas difficiles.

Vous pouvez compter sur moi, Monsieur le Ministre, pour suivre cette matière et essayer d'en tirer un maximum.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SOUHAIT DE COORDINATION AVEC
BRUXELLES ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONCERTATION ET DU PACTE DE
SIMPLIFICATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET
D'AIDE AUX PERSONNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le souhait de coordination avec Bruxelles et la mise en œuvre de la concertation et du pacte de simplification en matière de santé et d'aide aux personnes ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je reviens sur un sujet sur lequel je vous ai déjà interrogé il y a quelques mois. Comme vous le savez, les parties contractantes des accords de la Sainte-Émilie ont souhaité établir une cohérence, une convergence entre les politiques menées en Wallonie et à Bruxelles, dans les politiques de la santé et de l'aide aux personnes. Ces accords prévoient d'ailleurs plusieurs outils opérationnels pour atteindre ces objectifs – pour qu'ils ne restent pas seulement de papier ou de bonnes intentions – avec des principes communs qui ont été établis par un accord de coopération, avec un processus de concertation et un pacte de simplification.

À travers ce dispositif, il s'agit de se donner les outils permettant de mettre en œuvre ces objectifs. Six mois après l'entrée en vigueur de ces transferts, le 1er juillet, je reviens vers vous pour faire le point à ce sujet. Six mois sont passés et chaque entité développe assez logiquement ses propres politiques. Au fur et à mesure que le temps passe, on peut alors voir ici ou là, de manière fortuite ou pas, des politiques qui commencent à s'écarter tout doucement. Le temps me paraît être un élément important. C'est d'ailleurs le Secrétaire général des Mutualités chrétiennes qui, après le dépôt de cette question, parce que j'ai dû la reporter, vient plaider également en tirant la sonnette d'alarme par rapport à ces outils.

Je rappelle qu'il existe un comité ministériel qui rassemble donc vous-même et les collègues concernés. Il y a aussi un organe de concertation qui doit rassembler les acteurs impliqués dans cette politique.

Au-delà de dire : « Attention, le temps passe, les choses pourraient commencer à diverger », il va plus

loin en disant que le problème est, je le cite : « En Wallonie, certains n'ont plus tellement envie de se coordonner avec Bruxelles ». Je ne sais pas de qui il parle, si l'on parle de vous, d'autres collègues du Gouvernement ou d'autres forces vives au sein de la Wallonie. Ce n'est pas bon, je partage entièrement son avis. La liberté du choix du patient est-elle encore garantie, si on lui offre des remboursements différents de région en région ? Certains patients pourraient être tentés d'aller se faire soigner ailleurs, s'ils y sont mieux remboursés, et cetera.

Ce sont des éléments très concrets qui se sont rajoutés, qui donnent un peu de chair à ce qui est un outil aujourd'hui prévu par un accord de coopération.

Monsieur le Ministre, très simplement, qu'en est-il sur l'ambition du Gouvernement ? Le Gouvernement a-t-il abandonné cette ambition d'une coordination avec Bruxelles ?

Je pense que vous avez l'occasion ici de démentir les craintes qui ont été formulées et puis de les démentir avec l'action. C'est-à-dire au-delà de nous rassurer, que l'on puisse donner un calendrier par rapport à ces outils.

Qu'en est-il du Comité ministériel ? Sa composition est tout de même a priori assez facile à établir, puisque les compétences ont été distribuées. Qu'en est-il des organes de concertation ? Il y a des sensibilités plus larges qui doivent être prises en compte ; c'est peut-être moins évident, même si le temps a commencé à passer. A-t-on déjà établi un plan de travail à cet égard ? Dans la négative, quel est le calendrier du Gouvernement par rapport à cela, puisque c'est vraiment cet objectif de garantir une cohérence, une convergence maximale ? Nous ne savons pas non plus de quoi demain sera fait dans ce pays et il est bon que, dans ce cadre-là, par rapport à des compétences qui sont tout de même très proches de l'aspect social, on garde aussi une manière de penser ensemble.

Il y a aussi l'enjeu de la simplification. Là, c'est davantage la vie concrète des patients. A-t-on commencé à esquisser l'ébauche de ce pacte de simplification ? Avez-vous aussi à cet égard un calendrier ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour faire le point sur le dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je ne sais pas qui n'a pas envie de travailler avec Bruxelles ou jeter des ponts avec Bruxelles, mais ce n'est en tout cas pas moi. J'aurai donc le plaisir d'interroger le Secrétaire général des Mutualités chrétiennes pour savoir quelle est sa source d'inquiétudes.

Comme je vous l'ai fait savoir lors de la présentation de ma note générale et du budget 2015, je compte déposer durant le premier semestre 2015, plutôt au niveau du mois d'avril, à la fois un projet de décret qui organise l'OIP et donc les compétences transférées, les arrêtés qui le mettront en œuvre ainsi qu'une proposition de réforme de la fonction consultative en matière de santé.

Je peux déjà vous assurer que je suis attentif dans la rédaction des textes à permettre et prévoir l'organisation des liens avec les autres entités fédérées et le Fédéral.

Dans l'intervalle, je veille à ce que mon cabinet entretienne des collaborations avec les cabinets ministériels bruxellois en charge de ces matières, tant pour ce qui concerne la Cocof que la Cocom. Il est indispensable de tenter de conserver, comme le prévoit l'accord de la Sainte-Émilie, la plus grande cohérence possible, en particulier dans les politiques d'allocations familiales, et ce, dans l'intérêt de toute la population wallonne et bruxelloise. Pour l'anecdote, ayant désormais perçu que Wallons et Bruxellois étaient en interaction sur cette question des allocations familiales, mon homologue flamand s'est rappelé à notre bon souvenir en se manifestant, inquiet de voir cet axe travailler dans une démarche, selon lui, qui n'incluait pas suffisamment la Flandre. L'essentiel est d'avoir un maximum de cohérence.

Avant de mettre en œuvre le Comité ministériel commun, vous comprendrez que je laisse aux autorités gouvernementales bruxelloises le temps de se mettre d'accord, d'autant qu'elles doivent, pour l'instant, gérer la migration d'établissements du monocommunautaire vers le bicommunautaire puisque à terme, tous les moyens budgétaires devraient aller à la Cocom.

Je peux vous rassurer : l'ambition d'une coordination avec Bruxelles n'est certainement pas abandonnée, tant en ce qui concerne la Fédération Wallonie Bruxelles – je pense notamment aux hôpitaux universitaires – qu'avec les commissions communautaires – pour ces dernières, je pense notamment à la politique de prévention. Je n'imagine en effet pas, par exemple, des messages de prévention en santé passant à la RTBF et ne s'adressant qu'aux Wallons ou qu'aux Bruxellois.

Pour ce qui concerne le pacte de simplification, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Nous devons d'abord et avant tout mettre en place les structures de l'OIP et la réforme de la fonction consultative, ce qui constituera d'ailleurs une première étape de simplification. Puis mettre en place les outils et lieux de concertation et de dialogue avec les autorités bruxelloises. Enfin, conclure avec elles un pacte de simplification.

Ces étapes mettront de longs mois, voire une partie de la législature, pour être totalement réalisées.

Ce n'est pas tous les jours que l'on doit à la fois mettre en place ce qu'il faut bien appeler les bases d'une sécurité sociale wallonne et, dans le même temps, assurer la cohérence et la lisibilité pour la population des futures réglementations en matière de santé, d'allocations familiales, ou de politique des aînés.

Toujours dans ce cadre, je peux vous dire que mon cabinet et l'administration entretiennent des contacts avec les cabinets et les administrations bruxelloises et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce qui me concerne, les mesures dont je vous ai déjà donné connaissance, en septembre 2014, lors de votre première question sur le sujet, qui consistent entre autres à partager des collaborateurs avec Mme la Ministre Fremault sur les transferts de compétences et sur les allocations familiales, illustrent bien notre volonté commune de vouloir assurer une construction cohérente pour la population des compétences transférées.

Voilà, Monsieur le Député, ce que je pouvais porter à votre connaissance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - J'entends les engagements du ministre par rapport à la cohérence et à l'ambition poursuivie par le Gouvernement en la matière. Tant mieux si l'on peut rassurer les uns et les autres. C'est bien sûr par l'action que ces engagements pourront être validés. En la matière, j'ai pris note du calendrier et j'entends que l'organe de concertation a une articulation évidente avec les débats autour de l'OIP Santé et autres politiques sociales.

Là-dessus, je peux comprendre qu'il y ait encore besoin de quelques semaines. Par contre, je souhaite insister sur le lancement du comité ministériel, sans attendre ce décret OIP. Ce comité n'est pas aussi fort à articuler, notamment dans les choix de représentation des acteurs de terrain impliqués. Même si j'ai pris note des difficultés à Bruxelles quant à l'actualité sur le dossier, je pense que cela vaut la peine d'insister pour lancer l'affaire assez vite. Cela ne sera de toute façon pas une concrétisation rapide. Ce genre de processus, dès le moment où l'on crée une nouvelle institution, fût-elle consultative, prend du temps. En même temps, à chaque fois que le temps passe, il y a ce risque de divergence – progressive, sans mauvaise intention – simplement parce que les choix se font de manière trop cloisonnée. C'est là un outil qui pourrait être un élément qui raccroche l'échéance du transfert avec le temps nécessaire encore pour d'autres travaux.

Une dernière petite remarque à l'égard de votre précision relative à la Flandre qui s'inquiéterait d'un axe Wallonie-Bruxelles. Je dirais « tant mieux » si la cohérence peut se faire à l'égard des allocations familiales dont personne n'a jamais compris réellement

le sens d'une défédéralisation. Tant mieux si la Flandre souhaite à présent réfléchir avec la Wallonie et avec Bruxelles quant aux évolutions à produire et garder une cohérence minimale à l'échelle de l'ensemble du pays. On aura là la démonstration de l'absurdité de ce transfert que l'ensemble des francophones a combattu.

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
BURN-OUT PARENTAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le *burn-out* parental ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un problème important, raison pour laquelle je voulais absolument vous poser la question. C'est un phénomène important, mais encore méconnu. Pourtant, il est de plus en plus présent dans notre société. Je parle du *burn-out* parental, qui est donc une dépression liée au fait d'être parents.

Alors que le *burn-out* professionnel est de plus en plus connu – même si l'on a eu beaucoup de mal à l'accepter, il commence à l'être aujourd'hui – le *burn-out* familial est encore très méconnu. On n'en parle pas. Il est, semble-t-il, en augmentation constante, car l'engagement parental est aussi important, vous le savez comme moi, que l'engagement professionnel.

Notre société est en pleine mutation. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est de plus en plus difficile à réaliser et les parents débordés ne posent plus les limites nécessaires, ils se laissent dépasser par les exigences de leurs enfants qui finissent par prendre le dessus sur l'autorité parentale.

C'est un des signes des temps, c'est un problème de société. De plus en plus de parents consultent pour dépression parentale. J'ai regardé un peu le livre de la psychanalyste française Liliane Holstein qui disait que c'était un phénomène tel que, il y a trois ou quatre ans, elle pouvait compter trois à quatre consultations par semaine. Aujourd'hui, elle en compte trois à quatre par jour. Cela montre bien l'évolution du phénomène.

Ces parents sont effondrés, épuisés, angoissés. Ils se sentent débordés par leur impossibilité à instaurer un cadre, une structure à leur enfant. Ils sont tétanisés par la peur de mal faire et n'ont plus qu'une seule envie : fuir.

Je le disais, c'est un problème de société. Je pense que les pouvoirs publics ne peuvent pas être

complètement absents de ce débat-là. Comment prévenir, informer et soutenir ces parents ?

On parle beaucoup, dans ce Parlement – on en parle encore plus au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles – de soutien à la parentalité. On en parle pour les parents en situation précaire, pour de très jeunes parents ou dans des situations de maltraitance. Mais ce phénomène de *burn-out* parental soulève une autre forme de soutien à la parentalité.

C'est un secteur qui touche à la fois à la santé, mais aussi au secteur de l'enfance, l'enseignement aussi.

Monsieur le Ministre, j'aimerais savoir si vous avez pris connaissance de ce phénomène en constante augmentation. Avez-vous des chiffres pour la Région wallonne ? J'ai moi-même pu obtenir les chiffres de la psychanalyste qui parle de son cas personnel, mais je n'ai pas de chiffres plus généraux.

Y a-t-il des processus pour prévenir ce *burn-out* ? Informer, bien sûr, mais comment venir en aide aux parents ? Les professionnels de la santé sont-ils aujourd'hui sensibilisés à cette forme de dépression ? Je le disais, l'aide à la parentalité a toujours préconisé une aide précoce auprès des familles. Ne serait-il pas nécessaire d'en faire autant pour la dépression parentale ? Une action ou une concertation avec la ministre de l'Enfance pourrait-elle être organisée afin de voir comment, au sein des différentes structures qui existent aussi bien en matière de santé qu'en matière d'enfance, on pourrait peut-être prévenir le problème ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je vais partiellement vous frustrer puisque, incontestablement, je ne détiens pas tous les leviers de compétence en la matière, la question du soutien à la parentalité entrant dans les missions de l'Office de la naissance et de l'enfance – l'ONE – et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme ministre régional, j'ai peu de leviers en la matière. Je ne suis pas pour autant en train de chercher à me mettre derrière un parapluie. Il y a, malgré tout, des capacités d'action du côté de la Région et certainement encore plus de perspectives si l'on s'inscrit dans une démarche collaborative entre Région et Fédération.

Je peux déjà vous informer de l'existence d'une convention-cadre qui lie l'ONE et l'administration wallonne. Cette convention a notamment pour objectif de favoriser la complémentarité des offres de service dans l'intérêt des enfants et de leurs familles.

C'est une convention qui touche notamment au fonctionnement des services de santé mentale. En effet, dans le cadre des compétences régionales, ces services

prennent en charge un large spectre de problématique, en ce compris le *burn-out* parental. C'est par le biais de cette porte, qui donne accès à tout le dispositif de soins et de suivi, d'accompagnement et d'encadrement en termes de santé mentale, que la question du *burn-out* parental peut être alors abordée en Région wallonne.

Ces services proposent notamment des entretiens de groupe, entre autres dans le cadre du suivi des familles. Dans tous les cas de figure, ce suivi est systémique, de sorte que les personnes en détresse sont suivies dans leur contexte de vie, en tenant compte de leur situation globale et donc de leur entourage.

Par ailleurs, une famille qui rencontrerait une situation de *burn-out* parental est, dans certains cas, susceptible aussi d'avoir accès aux services d'une aide familiale. C'est une autre porte pour l'accès, le suivi et le soutien. C'est celui des aides familiales. On entre alors dans le débat plus large sur les contingents d'heures, la disponibilité, l'accessibilité financière. C'est en tout cas un dispositif qui existe.

Reconnaissons que la question du *burn-out*, dans le spectre des réflexions en matière de santé et de prévention en la matière, est une émergence assez nouvelle ces dernières années. Il y a probablement matière à devoir faire évoluer les dispositifs pour mieux prendre en compte ce phénomène. Le *burn-out* est régulièrement professionnel, peut-être même davantage statistiquement qu'il n'est parental.

On en vient à d'autres situations, notamment parler de *burn-out* parental dans le cas d'un enfant victime de handicap. Vous avez vu que j'ai souhaité débloquer 2 millions d'euros complémentaires, la semaine dernière, pour permettre à l'AWIPH de prendre en charge et de réaliser des conventions de prises en charge avec la totalité des 70 familles qui étaient en situation de handicap prioritaire et en situation d'urgence cumulée. Parmi ces cas considérés comme étant en situation d'urgence, il y a également des familles qui sont en *burn-out* familial lié au fait qu'ils sont débordés, qu'ils ne savent plus par quel bout s'y prendre pour gérer leur enfant lourdement handicapé, avec parfois des situations de risque aigu pour l'intégrité de la personne handicapée ou de la famille.

La notion de *burn-out* parental, familial ou professionnel est assez vaste. Il nous faudra être créatifs dans la manière d'aborder le sujet. S'agissant spécifiquement de votre question relative au *burn-out* parental, il faudra incontestablement, pour pouvoir vous apporter une réponse plus précise, que ce soit dans les statistiques, mais surtout dans les actions envisagées, qu'un travail soit mené avec ma collègue en charge de l'enfance, ce que je confesse n'avoir pas encore eu l'occasion de faire à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses même si, vous l'avez dit, c'est un phénomène nouveau. C'est un phénomène de société. La prévention seule au niveau de la santé, voire l'outil ONE qui pourrait être mis en place, ne suffira pas. Je pense qu'il faut vraiment prendre le problème de façon globale, d'où la concertation avec la ministre de l'Enfance qui me semble évidente, voire avec la ministre de l'Emploi.

Je pense que c'est un sujet qui doit être abordé au sein du Parlement. C'est un problème global. Le *burn-out* parental est aussi lié à la situation professionnelle des parents. C'est aussi pour cela que les parents sont débordés. À un moment donné, ils ne parviennent plus à dire « non » à leurs enfants, parce qu'ils sont épuisés. Tout est lié.

C'est un problème de société qu'il faut prendre à bras-le-corps. Il existe déjà des dispositifs, mais qui sont sans doute encore méconnus parce que le phénomène est récent. On aura, à mon avis, l'occasion d'en reparler, peut-être de façon plus large. Un travail de réflexion et un travail de fond doivent être menés à ce sujet pour aider les familles et surtout permettre à une génération future de grandir de façon la plus sereine possible pour que nous construisions des adultes responsables. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES TROUBLES PSYCHIQUES ET ÉMOTIONNELS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les troubles psychiques et émotionnels ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, ma question porte un peu sur le même style de thématique.

Une étude a révélé qu'un tiers des Belges ne se sent pas bien dans leur peau. C'est énorme et fort inquiétant. La liste des troubles émotionnels et psychiques touchant ces personnes est longue : pression trop forte, difficultés à relativiser, manque d'estime de soi, besoin de perfection, envie de correspondre aux modèles défendus dans les magazines. Toute une série de comportements suscite beaucoup d'angoisse.

Face à cette situation, des spécialistes recommandent quelques attitudes clés à mettre en place par l'entourage d'une personne présentant de tels

troubles. Il s'agit, par exemple, d'encourager l'estime de soi, de mettre l'accent sur les choses positives réalisées, d'inciter à la prise des initiatives, de développer le sens critique face, entre autres, aux images et aux contenus présents sur la toile, de privilégier les contacts réels plutôt que virtuels, et cetera.

Lorsque la prévention ne semble pas suffisamment efficace, le renvoi vers une aide professionnelle permet également de trouver de nouvelles solutions.

Monsieur le Ministre, cela peut paraître anodin, même si cela ne l'est pas du tout, ces tourments se manifestent chez des jeunes et de plus en plus tôt, donc chez des enfants également. Cela a de graves implications pour leur vie d'adulte.

Confirmez-vous cette tendance à la hausse des troubles psychiques et émotionnels en Wallonie ?

Le Gouvernement s'est-il déjà penché sur cette problématique ? Est-il à l'origine d'études ou de recherches diverses à ce sujet ? Avez-vous des données chiffrées précises sur ce phénomène ?

Au vu de la tendance à l'augmentation du nombre de personnes présentant ce type de troubles, il semble que les comportements clés à adopter ne soient pas toujours connus et donc pas appliqués par l'entourage de la personne émotionnellement sensible.

Existe-t-il, en Région wallonne, des campagnes de sensibilisation à ces méthodes ? En parallèle, tant de manière préventive que curative, quels types de soutiens peuvent être apportés aux familles de personnes présentant de tels troubles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, l'enquête de santé 2013, cofinancée par la Wallonie, met en évidence le fait qu'en Wallonie, 13 % des hommes et 20 % des femmes manifestent un trouble dépressif. Cela représente une hausse respectivement de 7 et 13 % par rapport à 2008 ; 9 % des hommes et 14 % des femmes manifestent des symptômes de troubles anxieux et 35 % des femmes et 27 % des hommes éprouvent des problèmes de sommeil.

L'enquête nous informe aussi sur les disparités entre groupes socio-économiques. Entre les classes sociales les plus instruites et celles qui le sont moins, les taux de prévalence des syndromes dépressifs vont du simple au double, respectivement de 13 et 28 %. Il en va de même pour les troubles anxieux avec 20 % des personnes souffrant de trouble anxieux dans les ménages les moins scolarisés contre environ 9 % dans ceux avec un niveau de scolarité plus élevé.

Il en va de même pour les troubles du sommeil : ils sont plus fréquents dans les ménages les moins scolarisés, 34 à 40 % que dans les ménages les plus scolarisés où le taux est de 26 %.

Il faut encore souligner que l'enquête met en évidence une forte comorbidité entre les troubles émotionnels étudiés. Ainsi, la présence conjointe d'une symptomatologie dépressive et anxieuse touche 9 % de la population belge âgée de 15 ans et plus. Si l'on y ajoute les troubles du sommeil, il résulte que 7 % de la population belge accumule ces trois conditions à la fois.

L'Observatoire wallon de la santé prépare également une étude en collaboration avec le Centre de recherches en santé mentale et les services de santé mentale sur l'analyse des données épidémiologiques des services depuis 2008. Cette étude devrait paraître cette année, à l'occasion de la Journée mondiale de la Santé mentale, le 10 octobre.

En matière de prise en charge, les services de santé mentale sont en mesure de répondre à une partie des demandes de personnes qui présentent des difficultés psychiques ou psychologiques. Ces services s'adressent déjà prioritairement à un public enfants et adolescents puisque l'on constate que plus de 50 % de la population des services généralistes est composée du public enfants et adolescents.

La mise en œuvre du décret de 2009 relatif à l'agrément des services de santé mentale contribue à faciliter considérablement l'accès aux soins en santé mentale. Voici trois exemples : les consultations organisées par les services doivent dorénavant être accessibles tous les jours, du lundi au vendredi, au moins de 9 heures à 18 heures, à l'exception de trois jours par an. En outre, des consultations doivent pouvoir être organisées à la demande avant 9 heures et après 18 heures ou le samedi matin.

Pour ce qui touche à l'accessibilité financière, des consultations gratuites peuvent être données selon certaines modalités, généralement définies en interne, au sein des services. Dans tous les cas, les prestations du personnel non médical ne peuvent être facturées plus de 10 euros indexés.

Enfin, troisième exemple, chaque siège se doit désormais de comporter au moins des bureaux de consultations et des installations sanitaires, dont l'une au moins est adaptée aux personnes à mobilité réduite.

Concernant le soutien à apporter aux familles ou aux proches, les services de santé mentale peuvent proposer des entretiens familiaux, notamment dans le cadre du suivi des enfants.

En matière de réseaux et de circuits de soins, on pointera notamment la réforme des soins de santé mentale, centrée sur le milieu de vie, réforme chapeautée par le Fédéral, rappelons-le. Il s'agit d'une

vaste réforme dont l'objectif est de réduire les circuits et les réseaux de soins, plus efficaces, en se centrant sur les besoins du patient dans son cadre de vie, visant aussi à réduire l'hospitalisation.

La méthode de financement consiste à geler des lits psychiatriques pour réaffecter les moyens ainsi dégagés à la mise sur pied d'équipes mobiles.

La politique est désormais en voie d'être largement régionalisée. Je veux dès lors y trouver et y voir le moyen de rendre ces actions plus cohérentes encore. En tout cas, c'est en ce sens que mon cabinet et moi-même allons travailler.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Vous disposez de chiffres confirmant cette tendance à la hausse. Le constat est bien là ; il y a donc urgence pour agir et mener des actions concrètes.

Il semble qu'il existe déjà, actuellement, de nombreux outils pour soutenir ces parents et ces enfants, mais peut-être ne sont-ils pas suffisamment portés à la connaissance de ceux-ci, peut-être n'y a-t-il pas suffisamment de publicité pour que ces parents ou ces personnes en difficulté puissent sortir de leur réserve et faire appel à tous ces outils qui existent. Il faudrait donc peut-être renforcer les campagnes de prévention et de publicité de ces outils pour en faire profiter le maximum et que ces personnes ne se sentent pas stigmatisées, mais puissent sortir de leur réserve et être accompagnées comme il se doit.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
 DÉTECTION DES CANCERS HÉRÉDITAIRES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la détection des cancers héréditaires ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, la communauté scientifique est, aujourd'hui, unanime au sujet du fait que certains patients sont plus à même de développer un cancer et ce, pour des raisons héréditaires. Les dépistages génétiques, particulièrement dans le cas des cancers du sein, ont d'ailleurs considérablement augmenté dans les derniers mois.

Le Centre fédéral d'expertise de soins de santé, le KCE, a dernièrement publié un rapport qui encourage cette démarche. Selon le KCE, il faut encourager les gens à franchir les centres tels que les cliniques du sein afin de favoriser les dépistages. Il précise aussi que, dans certains cas, le recours au test n'est pas indispensable et qu'un simple questionnaire peut déjà écarter un certain nombre de risques de prédisposition.

Les tests génétiques doivent dès lors être faits lorsqu'il y a un doute concernant ce risque. Le KCE rappelle d'ailleurs que les cancers du sein dits « héréditaires » sont assez rares et concernent 5 à 10 % des patients. Les oncologues estiment, pour leur part, que l'on devrait pouvoir réaliser ces tests sans délai, et ce, afin d'éviter de perdre un temps précieux dans le traitement de la maladie. On voit dès lors se développer de plus en plus de sociétés commerciales qui proposent ces tests sur Internet, sans le moindre encadrement médical et c'est là ma crainte.

Monsieur le Ministre, vous avez certainement pris connaissance de ce rapport. Ayant la prévention de la santé dans vos compétences, quelle est votre position sur ces types de tests ? Avez-vous eu des contacts avec des experts du secteur ? Si oui, peut-on espérer que des actions soient menées dans le secteur de la prévention afin de promouvoir ce type de dépistage ?

Auriez-vous l'amabilité de bien vouloir me faire un peu le détail des actions mises en place et/ou des ambitions que vous avez dans ce domaine qui concerne le dépistage et la prévention des cancers de tous types, pas seulement du sein ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, j'ai effectivement pris connaissance de ces deux derniers rapports du KCE, publiés le 13 janvier dernier, sur les liens entre la génétique et le dépistage et le traitement du cancer du sein.

Votre question est en rapport avec la première de ces études qui porte sur les tests génétiques de prédisposition familiale. Elle propose des recommandations de pratiques cliniques à l'attention des centres de génétiques, appelés à recevoir de plus en plus de femmes qui craignent d'avoir reçu ou d'avoir transmis un risque héréditaire.

En 2012, le KCE, le Kennis Centrum, a déjà publié un rapport relatif au dépistage du cancer du sein, sur mesure, en fonction du risque. Les facteurs de risque de développer un cancer du sein cités dans ce rapport du KCE sont, je cite :

- l'augmentation de la densité mammaire liée à un tissu glandulaire développé ;

- une radiothérapie du haut du corps subie à un plus jeune âge ;
- et la présence d'un cancer du sein dans la famille, présenté comme le facteur de risque le plus important, mais en fonction du lien de parenté avec le ou les membres atteints de ce cancer.

Heureusement, comme vous le signalez, les cancers héréditaires sont rares puisqu'ils ne représentent que 5 à 10 % de tous les cancers. C'est précisément pour les personnes présentant un risque accru de développer un cancer du sein qu'un dépistage, en dehors du programme officiel, est le plus approprié et indispensable.

Ce dépistage de masse est recommandé, nous dit le KCE : ce dépistage commencera plus tôt, sera plus fréquent et comprendra divers examens, dont des tests génétiques, selon les décisions prises par les médecins généralistes ou spécialistes, en concertation avec la patiente.

Suite au récent transfert de compétences, la promotion de la santé et les programmes de dépistage des cancers sont sous ma responsabilité. Le programme organisé du dépistage du cancer du sein est décrit dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif aux programmes de dépistage des cancers en Communauté française, du 11 juillet 2008 tel que modifié. Ce programme est basé sur la recommandation du Conseil européen du 2 décembre 2003 et sur les « *European guidelines for quality assurance in breast cancer screening and diagnosis* ». Ce programme de dépistage s'adresse aux femmes de 50 à 69 ans. Il ne s'adresse donc pas aux femmes présentant des risques élevés tels les cancers héréditaires dont il est question dans le sujet qui nous occupe. Dès lors, même si l'évolution actuelle dans le domaine des tests génétiques mérite toute notre attention, il n'entre pas dans mes compétences d'organiser ce type de dépistage individuel ciblé – cela reste une compétence fédérale – même si nous pouvons en faire la promotion au niveau wallon.

Dans le cadre du suivi des programmes organisés de dépistage, mes collaborateurs sont effectivement régulièrement en contact avec des experts. Citons le Centre de référence pour le dépistage des cancers, les membres des Comités de pilotage des programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal, la Fondation Registre du cancer, le KCE, l'Institut scientifique de santé publique, le Centre du cancer, la Fondation contre le cancer, et cetera.

En termes d'actions à mener dans le cadre de nos compétences, il me paraît nécessaire d'informer les femmes sur le programme de dépistage organisé, en décrivant ses avantages et ses inconvénients, de les informer sur les facteurs de risque et de les inciter à consulter un professionnel – un médecin généraliste ou un gynécologue, par exemple – pour répondre à leurs questions, leurs inquiétudes et pour les orienter à bon

escient. Vous avez raison de souligner l'absence d'encadrement médical pour les tests qui seraient achetés via Internet. Nous devons continuer à promouvoir la relation entre les médecins et les patientes, y compris pour ce dépistage.

Vous m'interrogez sur les actions que je compte mettre en place en termes de prévention des cancers de tous types.

La prévention des cancers est liée, entre autres, à la promotion de la santé et aux actions menées par rapport à la lutte contre le tabac, l'alcool, la sédentarité, la pollution, l'exposition excessive au soleil, les bancs solaires, et cetera.

En termes de dépistage des cancers, deux programmes sont actuellement fonctionnels en Région wallonne : le dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal. Ces programmes répondent à la recommandation du Conseil européen du 2 décembre 2003 qui conseille également la mise en place d'un programme de dépistage du cancer du col de l'utérus. Ce programme n'est pas encore organisé, bien qu'une brochure d'information ait été diffusée en 2012 par la Fédération Wallonie-Bruxelles et que le programme de vaccination soit fonctionnel.

À l'instar de la Communauté flamande, il serait peut-être intéressant d'inviter les femmes qui n'auraient plus réalisé de frottis de col depuis plus de trois ans à en faire un. Ceci nécessite toutefois un couplage de données avec le Registre du cancer. Je ne manquerai pas de demander à mes collaborateurs d'étudier la question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour toutes ces réponses et pour le détail des actions envisagées par votre ministère.

Il est évident que je parlais de la promotion de ce genre de test qui, pour pallier au risque de devoir attendre 50 ans comme le programme le prévoit, permet dans des cas infimes – et heureusement, 5 à 10 % – à ces personnes qui sont touchées héréditairement ou plus à risque d'être touchées par un cancer de pouvoir le détecter par le biais d'un test on ne peut plus simple. Ce rapport parlait de certaines questions bien déterminées qui permettraient de mettre en avant le risque de cette maladie.

Je resterai attentif. Je vérifierai notamment l'ensemble des réponses à ma question, puisque votre réponse était fort détaillée. Je ne manquerai pas de revenir vers vous sur cette problématique.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'UTILISATION DES TABLETTES,
SMARTPHONES, ORDINATEURS ET AUTRES
ÉCRANS PAR LES JEUNES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation des tablettes, smartphones, ordinateurs et autres écrans par les jeunes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME TROTTA À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION DU SUICIDE CHEZ LES
PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAILLER ET EN
PARTICULIER LES HOMMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du suicide chez les personnes en âge de travailler et en particulier les hommes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « LE FINANCEMENT DES
SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES DES
CPAS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement des services de médiation de dettes des CPAS ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, je ne vous apprendrai rien en vous signifiant que, vu le contexte de ces derniers temps, la proportion de personnes endettées est en constante augmentation. En plus des personnes incapables de rembourser les crédits, apparaissent maintenant des personnes bénéficiant d'un revenu du travail insuffisant pour payer les factures comme le loyer ou l'électricité. Ces derniers représentent – c'est ce qui a fortement attiré mon attention – environ 40 % des

ménages en médiation de dettes. Ce pourcentage souligne véritablement ce problème des travailleurs pauvres qui est apparu voici déjà plusieurs décennies, particulièrement dans les pays anglo-saxons. À cela risquent également de venir s'ajouter les exclus du chômage.

Malgré cette augmentation du nombre de cas, la proportion de personnes ne parvenant plus à rembourser leurs crédits a légèrement diminué, car les situations difficiles sont repérées rapidement par les services de médiation de dettes.

J'en viens aux questions que je souhaiterais vous poser. Bien qu'ayant une efficacité prouvée, certains de ces services sont actuellement en danger étant donné le peu de moyens qu'ils reçoivent, tout au moins des moyens qui ne sont peut-être plus adaptés à la situation qu'ils rencontrent. La Région wallonne les finance, en partie, à l'aide d'une subvention dont la partie variable dépend du nombre de dossiers.

Cette augmentation du nombre de dossiers se fait-elle ressentir dans l'octroi de ces subventions ? Qu'envisagez-vous face à la possibilité de fermeture des services de médiation de dettes de certaines grandes villes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, contrairement à ce qui est avancé, la proportion des emprunteurs ayant contracté au moins un crédit en Région wallonne a très légèrement diminué entre novembre 2013 et novembre 2014 : une baisse de 7 462 dossiers sur un total en 2013 de 2 043 137 dossiers, soit 0,004 %. Par contre, la proportion d'emprunteurs défaillants pour au moins un crédit a, elle, bien augmenté : elle est passée de 7,25 % à 7,42 % pour la même période.

Sur base des données issues des enquêtes de l'Observatoire du crédit et de l'endettement auprès des services de médiation de dettes agréés, on constate que les revenus du travail ne protègent plus des difficultés financières. Il s'agit surtout de personnes percevant de faibles revenus professionnels. Par contre, je ne sais d'où est issu le chiffre avancé de 40 % des ménages en médiation de dette que représenterait ce public.

Ce que nous savons, c'est que :

- 37 % des personnes en règlement collectif de dettes en Belgique soit n'ont contracté aucun crédit, soit ont contracté des crédits, mais n'ont pas de problèmes pour les rembourser ;
- 35 % des ménages suivis en médiation de dettes en Wallonie ont exclusivement des dettes hors crédit ;

- dans 95 % des dossiers de médiation de dettes traités par un service de médiation de dettes en Wallonie, il y a au moins une dette hors crédit. Ce résultat est stable depuis 2007.

Les dettes, qui ne sont donc pas liées aux obligations consécutives à la conclusion d'un contrat de crédit à la consommation ou de crédit hypothécaire, peuvent être d'une grande variété dans les ménages suivis par les services de médiation de dettes : dettes vis-à-vis des pouvoirs publics comme l'IPP, les taxes régionales et communales, les amendes pénales, le précompte immobilier, la taxe de circulation ; des dettes liées à l'occupation du logement comme le loyer, les charges locatives ; des dettes d'énergie comme le gaz, l'électricité, le chauffage ; des dettes d'eau ; des dettes de téléphonie et de télécommunication ; des dettes liées aux soins de santé ; des dettes d'assurance et de cotisations de mutuelle ; des dettes de pension alimentaire ; des dettes d'aide sociale à rembourser ; des dettes à des tiers, à la famille, à des amis ; des dettes d'achat à distance ; des dettes de transport en commun ; des dettes de crèche ou d'école ; des dettes vis-à-vis des débiteurs de revenus, et cetera.

L'augmentation du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes est la suivante :

- 18 751 dossiers en 2010 ;
- 19 662 dossiers désormais en 2014.

Cette augmentation est donc toute relative, 4,8 % sur cinq ans. Son impact sur l'octroi des subventions l'est tout autant. Au-delà de l'impact du financement lié à l'augmentation des dossiers, la question de la répartition de l'enveloppe des moyens financiers mérite une analyse, vous avez raison. Je solliciterai donc le Comité de coordination de médiation de dettes pour envisager des hypothèses de travail à ce sujet.

Pour ce qui concerne la possibilité de fermeture des services de médiation de dettes de certaines grandes villes, l'administration n'a pas été contactée, à ce jour, pour des demandes de retrait d'agrément. S'il devait en être le cas, il s'agirait alors d'envisager toute synergie possible entre les services existants pour garantir une continuité de service en ces zones géographiques. J'y serai évidemment très attentif pour ne priver aucun ménage de ce précieux encadrement en ces circonstances difficiles.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, les chiffres que j'avance dans ma question m'ont été fournis par des services de médiation de dettes qui craignent justement pour leur devenir.

Vous n'êtes pas sans savoir que le rapport de l'Organisation internationale du travail, qui est sorti ces dernières heures, insiste particulièrement sur l'aggravation de la situation, notamment du chômage.

Les mesures, qui sont déjà prises en Flandre de manière contraignante et sur base volontaire en Wallonie quant à la fusion des CPAS et des administrations, pourraient éventuellement permettre des réorientations de certaines politiques. J'entends que la fermeture d'un service de médiation de dettes doit faire l'objet d'une demande de retrait d'agrément et que vos services ou l'administration seront attentifs à ce que les synergies puissent veiller au maintien de ces services. Je m'en félicite.

QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA GESTION DES INSTITUTIONS POUR PERSONNES ÂGÉES »

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PLACES DANS LES MAISONS DE REPOS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Collignon, sur « la gestion des institutions pour personnes âgées » ;
- de Mme Defrang-Firket, sur « les places dans les maisons de repos ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, l'évolution de la courbe démographique et du vieillissement de la population fait en sorte que l'on doit se préoccuper du devenir de nos aînés.

Dans ce cadre, nous avons pris connaissance d'une étude publiée par le magazine *Imagine* qui a révélé différents chiffres, notamment le fait que plus d'une personne âgée de plus de 85 ans sur huit vivrait actuellement dans le cadre d'une maison de repos. Comme je l'indique, selon ces auteurs, d'ici à 2025, nous devrions faire face à un accroissement important : entre 1 800 et 3 000 places à créer par an pour répondre à la demande croissante.

Cette étude fait également le point sur le coût des journées en maison de repos qui, en institution privée, peut aller jusqu'à 150 euros par jour, rappelant que 59 % des femmes et 33 % des hommes perçoivent, à l'heure actuelle, une pension inférieure à 1 000 euros.

L'étude précise – mais c'est une situation que l'on connaît – que les institutions privées de gestion de maisons de repos en Belgique sont gérées par de grosses sociétés commerciales, notamment françaises. Lors du

débat budgétaire, nous avons cru retenir que vous avez abordé la question relativement à la clé de répartition par rapport aux maisons de repos entre public et privé, en disant que c'est vrai qu'il y a un manque de source de financement par rapport à la demande, donc de dépasser cette clé pour pouvoir créer des maisons de repos. Dépasser la balise pourrait être envisagé.

Personnellement, je n'ai pas de problème par rapport à cela. Par contre, le contrôle de l'accessibilité aux soins et aux maisons de repos doit être cadré, parce que si l'on fait le lien entre les différentes enquêtes sur le coût moyen, je doute que les sociétés commerciales visent à autre chose que de faire du profit. Il faut donc pouvoir cadrer tout cela.

Mon interrogation à la question telle qu'elle vous est posée est de dire : persévérez-vous dans cette voie en pensant que c'est une bonne piste ? D'autre part, quels mécanismes envisagez-vous pour pouvoir créer un contrôle des prix ?

Je vous dis tout de suite que je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela. Je prends l'exemple que je gère dans ma zone. C'est une politique publique à travers l'hôpital qui est sous forme d'intercommunale, avec deux secteurs – le secteur hospitalier et le secteur maison de repos – dans le cadre desquels les communes intéressées prennent des parts puisque, de toute façon, ce sera à terme un secteur rentable. Je ne suis pas persuadé que le public fait toujours moins bien que le privé, mais je crois que l'important est d'abord de se préparer pour l'avenir et répondre à la demande.

Voici le lot des questions que j'ai adapté à votre sourire. J'attends vos réponses avec le même sourire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, ma question repose évidemment sur le même article.

L'enquête du magazine *Imagine* annonce que plus de 130 000 personnes vivent actuellement en maison de repos en Belgique. Toujours selon cette enquête, pour faire face au vieillissement de la population à l'échéance 2025, il faudrait créer de 1 800 à 3 000 places par an en séniories. Or, seulement 790 lits ont pourtant été ouverts entre 2000 et 2011.

Le Bureau fédéral du Plan, quant à lui, indique que 63 287 places seront nécessaires en 2020, cela représente près de 37 % de lits supplémentaires d'ici 10 ans. Or, comme dans de nombreux autres dossiers, la Déclaration de politique régionale indique que le Gouvernement entend poursuivre la politique de création de lits en maisons de repos et maisons de soins et de soins et de court séjour. Elle ne donne néanmoins aucun chiffre, ni calendrier.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu savoir si vous confirmez les chiffres de cette étude du magazine *Imagine* et du Bureau fédéral du Plan. Comment comptez-vous augmenter le nombre de lits disponibles ? Comptez-vous adapter la clé de répartition, notamment la part de 50 % qui relève du secteur privé ? Pouvez-vous nous chiffrer vos objectifs et nous donner un calendrier, si possible, ainsi que vos différentes actions en la matière ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Monsieur les députés, merci pour vos questions.

Il est vrai que la programmation des lits de maisons de repos – fixée par le protocole d'accord du 9 juin 1997 conclu entre le Gouvernement fédéral et les autorités, visée aux articles 128, 130 et 135 de la Constitution, concernant la politique de la santé à mener à l'égard des personnes âgées – est atteinte en Région wallonne ainsi qu'en Flandre et que le taux d'occupation est de 98 %.

Ceci dit, il est clair que le moratoire de 1997 ne suffit plus pour répondre aux besoins, et ce, même dans le cadre du développement des politiques de soins à domicile.

Le Service public fédéral Santé publique a demandé au Centre fédéral d'expertise des soins de santé, le KCE, de développer un modèle de projection en vue de déterminer le nombre de lits de maisons de repos et de soins qui seront nécessaires pour les 10 et les 15 prochaines années. Le partenariat avec le Bureau fédéral du Plan a permis de disposer du savoir-faire nécessaire pour ce type d'étude.

En conclusion, on peut y lire que la probabilité d'entrer en maison de repos augmente fortement avec l'âge – cela, ce n'est pas un scoop – et qu'elle est plus élevée pour les personnes qui vivent seules et qui souffrent de limitations physiques et/ou mentales importantes. Des pathologies chroniques, tels la démence, l'accident vasculaire cérébral, le diabète, la fracture de la hanche et la maladie de Parkinson, augmentent encore le risque d'entrer en institution.

À l'heure actuelle, environ 130 000 personnes âgées de 60 ans et plus vivent en maisons de repos. Le modèle de projection estime qu'en 2025, 149 000 à 177 000 lits seront nécessaires, ce qui correspond à une augmentation annuelle entre 1 600 et 3 500 lits. Dès lors, on peut estimer les besoins de lits supplémentaires nécessaires en Wallonie, à l'horizon 2025, entre 6 000 et 9 000 unités.

Ce nombre dépend toutefois, en grande partie, des politiques alternatives résidentielles et des politiques menées en matière d'aides et de soins à domicile.

L'étude du Kennis Centrum conclut que, si un effort supplémentaire dans l'offre existante permettait de contribuer de manière substantielle à répondre à la demande croissante en soins de longue durée, même si l'offre actuelle en soins à domicile était augmentée de moitié dans les 15 prochaines années, une augmentation annuelle de 1 600 lits resterait nécessaire pour l'ensemble du royaume.

Après 2025, la demande serait encore plus aiguë. La demande en structures résidentielles ne va pas arrêter de croître en 2025. Les 15 et 20 prochaines années doivent, au contraire, être considérées comme une période transitoire qui connaîtra une croissance modérée de la demande, parce qu'après 2025, les premiers baby-boomers atteindront l'âge de 80 ans. Commencera alors une période marquée par une hausse beaucoup plus accentuée des besoins en soins de longue durée.

Vous aurez compris que, dans le contexte des réformes institutionnelles en cours, la Wallonie sera confrontée à un besoin de prise en charge des personnes âgées, certes plus tardif, mais qui nécessite le déploiement d'une panoplie de soins et de services coordonnés.

Ce besoin conjugué avec le souhait d'un maintien à domicile et la limitation des budgets publics révèle donc un véritable défi.

Je voudrais mettre l'accent sur les politiques alternatives que le Gouvernement wallon met en place pour relever le gant. On peut citer les résidences services et les centres d'accueil de jour depuis 2000, les lits de court séjour depuis 2003, le développement des soins à domicile et l'émergence de formes alternatives de soins. Je rappelle que, s'agissant des soins à domicile et des aides de tout type à domicile, il y a beaucoup plus de volontarisme à devoir témoigner. C'est un sujet sur lequel je planche avec mes équipes, notamment parce qu'il y a cet enjeu du contingent d'heures qui doit pouvoir être rencontré, sans quoi, on ne maximalise pas la capacité de maintenir à domicile celles et ceux qui bénéficient d'un degré d'autonomie suffisant. Certaines études ont démontré que 20 % des gens qui se trouvent en maisons de repos sont des personnes qui pourraient rester chez elles si elles disposaient d'un maillage d'aides et de soins à domicile accessible et suffisamment dense.

Quand on voit que, maintenant, il n'est pas rare que certaines personnes gagnent les maisons de repos non pas parce qu'elles sont en perte d'autonomie, mais simplement parce qu'elles se sentent seules et qu'elles sont à la recherche de contacts, il y a un enjeu de cohésion sociale à devoir travailler, en amont, pour éviter un embouteillage et une congestion inappropriée de lits qui sont déjà eux-mêmes, numériquement, trop rares.

Nous avons décidé de créer, il y a quelque temps, un nouveau type de logement public pour les personnes âgées à faible revenu : les résidences services sociales. En les créant pour des personnes à revenu modeste, le Gouvernement wallon répond en partie aux inégalités sociales subies par les personnes en situation de pauvreté ou d'appauvrissement.

Concernant la répartition des lits de maisons de repos entre secteurs, celle-ci vise à garantir le libre choix de la personne âgée et une structure de prix abordable pour chacun ; ce qui représente un motif impérieux d'intérêt général au sens du droit européen et, en particulier, de la directive sur les services.

Pour répondre de manière plus explicite – et avec le sourire – à M. Collignon, mon cabinet travaille toujours – cela reste une de mes volontés – à la perspective d'une ventilation différente que celle que l'on connaît aujourd'hui entre les différents secteurs. Dès lors que cela me paraît être une aberration quand on voit l'immensité du défi auquel nous sommes confrontés, pour des raisons qui ont peut-être eu à l'époque des fondements idéologiques, que l'on s'empêche de permettre la création de places à l'initiative de l'investissement privé, dès lors que l'on doit constater, dans le même temps, qu'il n'y a plus suffisamment de moyens budgétaires dans l'escarcelle publique que pour pouvoir faire en sorte de créer des lits à l'initiative du secteur public ou associatif, le secteur associatif ayant besoin lui-même des subventions publiques.

Il y a un défi immense qui nécessite que l'on s'autorise à lâcher du lest sur ces ventilations par principe de réalité, mais en étant – et là je vous rejoins – attentif à cet enjeu de l'accessibilité. Il faut trouver des modalités pour éviter une marchandisation à outrance de la prise en charge de maisons de repos ou en maisons de repos et de soins.

Pour rappel, le financement des maisons de repos fait partie intégrante des compétences transférées dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Je profite de l'occasion, même si je crois qu'il y a une question un peu plus loin qui porte sur le sujet, pour rappeler que s'agissant de la mise aux normes des maisons de repos et de soins, j'ai pris l'initiative de déplacer à la date du 1er janvier 2018 la mise en conformité, sachant que l'on travaille dès à présent en parallèle – sans quoi cela n'aurait pas d'intérêt – sur l'assouplissement des normes, pour faciliter l'émergence des projets et éviter que des fermetures doivent s'opérer dès lors que l'on est déjà en déficit d'accueil. Postposer la date sans assouplir les normes n'aurait pas beaucoup de sens. Le chantier est en cours et assouplir les normes ne veut pas dire qu'il faut avoir une approche au rabais de la qualité de l'encadrement. Parfois, on voit des projets qui sont condamnés pour une question de 1 mètre carré par chambre. C'est un peu excessif, le mieux étant souvent l'ennemi du bien.

Si, dans un premier temps, l'INAMI continue à contrôler les données fournies par les établissements et à assurer les paiements, il reviendra, dès 2017, aux entités fédérées de décider des modalités de financement, d'attribution et de répartition de nouveaux lits. Enfin, en matière de politique des prix, je vous rappelle la limite de l'augmentation des prix prévue dans la seule législation wallonne. Cette augmentation ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation.

En outre, sans préjudice d'une telle augmentation, en cas de nouvelle construction ou de travaux de transformation de l'établissement pour aînés, les résidents ou les personnes accueillies, présents avant le début des travaux, conservent un droit au maintien du prix d'hébergement ou d'accueil.

Pour les autres, les nouveaux arrivés, la DPR invite à réfléchir à la fixation du premier prix. Je suis par ailleurs étonné du prix de 150 euros cité dans l'enquête rapportée, car il ressort du rapport bisannuel 2012 réalisé par la Direction des aînés de la DGO5 que, pour ce qui concerne les chambres à deux lits, 73 % d'entre elles ont un prix compris entre 30 et 40 euros, 17 % ont un prix inférieur à 30 euros et près de 10 % ont un prix entre 40 et 45 euros.

Enfin, pour ce qui concerne les chambres à un lit, environ 83 % de celles-ci ont un prix compris entre 30 et 45 euros, la prépondérance étant de 35 à 40 euros, puis de 40 à 45 euros et, enfin, de 30 à 35 euros. Dix pour cent des chambres à un lit ont un prix compris entre 45 et 50 euros, 4 % entre 50 et 55 euros et 3 % moins de 30 euros.

Comme prévu dans la DPR, le Gouvernement wallon entend poursuivre la politique de création de lits de maisons de repos, de maisons de repos et de soins et de court séjour, ainsi que de mise en conformité des institutions relevant du secteur public et du secteur associatif.

Je veillerai aussi, comme indiqué dans la DPR, à subsidier la construction des lits de maisons de repos et de court séjour pour lesquelles un accord de principe a déjà été donné par le précédent Gouvernement wallon.

Enfin, je compte aussi mettre l'accent sur les politiques alternatives pour relever le défi de l'allongement de la vie, on l'a évoqué ci et là à de maintes reprises en cette commission. Je ne doute pas que c'est un sujet qui sera encore sur toutes les lèvres les années à venir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je souhaite remercier le ministre pour sa réponse fort complète et, à la limite, je pense que cela aurait pu cadrer dans une interpellation tant la politique est essentielle, complexe et importante.

Vous l'avez souligné : nous allons avoir un défi démographique important à gérer. Je souhaite vous dire que j'adhère à la façon pragmatique d'envisager les choses par rapport au report des normes pour les petites maisons de repos. Cela va donner de l'oxygène, car on se trouvait face à un mur et un marché dans le cadre duquel on essayait de récupérer des lits. On va pouvoir organiser le marché, car cela n'a pas de sens si, en plus, on ne vise pas à assouplir les normes.

Gouverner, c'est prévoir. On a les chiffres pour la Wallonie, mais je pense que l'on devrait affiner les choses. Cela peut se coupler avec d'autres matières dans le cadre de schémas de développement territorial, d'affiner par sous-région, car la demande ne sera pas la même partout. Il y a des endroits en Wallonie où l'augmentation de la population sera plus importante.

Il n'y a pas de solution toute faite. Il faudra donc envisager le fait de permettre aux personnes vieillissantes de rester le plus longtemps chez elle dans de bonnes conditions. C'est donc aussi de bien veiller à subsidier correctement ce qui se fait de bien. Le public ne peut pas tout.

Il y a le secteur associatif qui fait les choses très correctement, mais il y a aussi de la déperdition. Je vous engage aussi, cela demande peut-être un peu de courage, mais je sais que vous l'avez, à trier dans les différentes associations parce qu'il faut pouvoir resserrer les moyens pour arriver à l'objectif.

Je ne fais pas du tout de dogmatisme, je ne suis pas enfermée sur des normes, par contre je crois que si vous assouplissez le fait de ne plus avoir la norme de 50 % au public, il faudra faire en même temps le travail de cadrage. Oui, on augmentera l'offre, mais on n'équilibrera pas la société et l'on ne le permettra pas à celui qui a moins de moyens – les 150 euros je ne les ai pas vérifiés, mais le secteur, je le connais tout de même un petit peu – et même à une personne qui a une pension moyenne. Vous allez faire reporter la charge sur les enfants, sur les collectivités, sur les CPAS.

Il faut essayer d'envisager une palette de solutions, d'avancer de manière pragmatique comme vous savez le faire, mais ne pas oublier d'avancer dans les deux. Je n'ai pas toutes les réponses juridiques adéquates, mais s'il y a une chose à faire, c'est essayer d'avancer dans les deux palettes en même temps et essayer peut-être d'affiner les choses en sous-territoire via des schémas de développement territoriaux et de privilégier, en matière publique, ce qui se fait en terme de supracommunalité pour ne pas disperser les deniers publics.

Merci pour les réponses et les quelques mots que je souhaitais émettre en réplique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions. L'accès en maison de repos avec un coût accessible à tous est essentiel, mais il y a maintenant urgence vu les chiffres dont on dispose, dont on dispose d'ailleurs depuis longtemps et confirmés par les études sérieuses.

Vous faites part de beaucoup de bonnes intentions dans cette politique, mais il aurait fallu avoir un calendrier, quelque chose de plus précis pour maintenant concrétiser toutes ces intentions dont vous nous faites part.

Je me réjouis de votre intention de reconsidérer la ventilation entre différents secteurs. Je sais qu'à Bruxelles on a atteint un pourcentage de 62 % du secteur privé commercial. Je ne sais pas si vous vous êtes déjà penché sur cette Région de Bruxelles pour voir quelles ont été les dérives éventuelles de la prédominance du secteur privé. Je ne le pense pas. C'est donc aussi important de décloisonner le secteur pour pouvoir profiter des moyens dont dispose le secteur privé commercial, mais dans un cadre bien précis pour éviter toutes les dérives à l'égard d'une population fragile.

Il faut aussi augmenter la flexibilité de l'offre, je suis tout à fait d'accord avec vous, en encourageant l'hébergement de nuit, en favorisant la création de maisons de quartier pour donner la possibilité aux personnes âgées d'entrer en contact avec d'autres et aussi des maisons intergénérationnelles qui constituent une des solutions à exploiter. Nous serons très attentifs aux mesures que vous mettrez en œuvre pour remédier et relever ce défi démocratique important.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
BUDGETS D'ASSISTANCE PERSONNELLE
(BAP) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les budgets d'assistance personnelle (BAP) ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, je vous interroge sur les budgets d'assistance personnelle.

La lecture du rapport du médiateur pour l'année 2013 a été particulièrement éclairante, car ce rapport pointe des situations particulières qui ont des impacts importants au niveau général.

Entre autres, le rapport fait état de la condamnation de la Belgique en date du 30 juillet 2013, par le Comité européen des droits sociaux, pour le manque de solutions concrètes d'accueil dans les services spécialisés pour les personnes de grande dépendance.

Le rapport cite également les différents mécanismes mis en place afin de pallier ce déficit de places d'accueil via des mécanismes plus souples comme la liste prioritaire, le budget d'assistance personnelle – le BAP – les conventions nominatives et autres projets spécifiques comme les nouvelles places de « répit ».

Lors de son audition le mois passé, l'administratrice générale de l'AWIPH nous a par ailleurs confirmé que, parmi les mesures mises en place pour favoriser le maintien au domicile, les demandes pour des interventions sous le programme « répit » seraient en hausse alors qu'une sous-consommation des moyens disponibles pour les BAP serait constatée.

Elle faisait également référence aux difficultés rencontrées au niveau des BAP pour trouver du personnel qualifié.

Qu'en est-il du ratio des demandes d'intervention pour les programmes « répit » et BAP ?

Quelles sont les causes de la sous-consommation des BAP ?

Quelles mesures le Gouvernement et l'AWIPH peuvent-ils prendre afin de pallier le manque de qualification du personnel disponible pour les BAP ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 mai 2009 relatif aux conditions d'octroi du budget d'assistance personnelle, l'agence accorde ces budgets aux personnes en situation de handicap présentant une limitation importante de leur autonomie et souhaitant continuer à vivre à leur domicile.

Au 1er décembre dernier, le BAP a fait l'objet de 1 656 demandes et, sur celles-ci, 486 BAP ont été octroyés. Il reste actuellement 835 demandes en attente, dont 400 qui rencontrent les priorités d'octroi actuelles.

En matière de « répit », ce sont quelque 859 personnes qui se sont vu refuser les prestations en 2013, faute de disponibilité.

Depuis la mise en œuvre de l'arrêté, le budget destiné aux BAP fait face à une sous-consommation récurrente. Notons tout de même une augmentation de la consommation depuis 2013, due notamment au changement de pratique dans la fixation de montants

octroyés. Nous sommes passés d'une pratique où l'octroi du montant était fonction des besoins exprimés à une pratique de budget maximum octroyé en fonction des périodes où l'aide est nécessaire, aide de jour ou aide de jour et de nuit.

Cette sous-consommation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- un laps de temps important, entre trois à six mois, est nécessaire entre le moment où la décision d'octroi est transmise à la personne handicapée et le moment où le plan d'intervention est effectivement mis en place ;
- dans beaucoup de situations, l'évaluation des besoins au moment de l'analyse de la demande est surévaluée par rapport aux demandes des personnes handicapées lors de la mise en œuvre du plan d'intervention ;
- le manque de disponibilité des services généraux au moment souhaité par la personne handicapée – les week-ends, les jours fériés, les soirées, et cetera ;
- le manque de services prestataires dans certaines régions pouvant répondre aux besoins des personnes handicapées bénéficiaires pour l'ensemble des aides pour lesquelles les BAP sont octroyées ;
- la difficulté compréhensible pour les bénéficiaires d'accepter un nombre important de professionnels au sein de leur domicile ;
- les exigences importantes de certaines familles ;
- la difficulté de lâcher prise pour passer la main à des professionnels, c'est aussi une réalité, il faut bien l'évoquer.

De nombreuses mesures ont été prises pour pallier cette sous-consommation. Ces mesures portent notamment sur :

- la sensibilisation des services d'aide aux familles, aux besoins spécifiques des personnes handicapées ;
- l'augmentation du nombre d'heures inconfortables subventionnées ;
- l'amélioration de la collaboration avec les centres de coordination d'aides et de soins à domicile afin de favoriser une mise en place optimale du plan d'intervention dès attribution du BAP ;
- enfin, une réflexion autour de la création de la cellule ou le *pool* d'assistants personnels au départ de services existants pouvant répondre aux besoins non rencontrés actuellement.

La formation des professionnels du BAP est également une priorité de l'agence qui propose depuis 2014 différentes formations spécialisées à ces professionnels de services généraux.

Ces formations autour de l'éthique, de la gestion de conflits, de la relation familles/services, et cetera, ont pour objectif de mieux répondre aux besoins des professionnels et de les faire progresser dans leurs pratiques de tous les jours, l'objectif étant d'améliorer la qualité du service rendu et de soutenir les personnes les plus lourdement dépendantes dans leur souhait de rester vivre au domicile.

Voilà, Monsieur le Député, les éléments que je pouvais porter à votre connaissance.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci beaucoup, Monsieur le Ministre. C'est vrai que pas mal de choses se sont faites, se font pour le moment, mais l'on sent aussi qu'il y a encore un certain nombre de demandes qui ne sont pas rencontrées.

Il faut continuer les efforts qui ont été entrepris pour rencontrer toutes les demandes qui sont en attente pour le moment et qui ne sont pas encore rencontrées, ce qui est important parce que c'est un public qui a toujours besoin – vous le savez mieux que quiconque – de cette assistance qui est très importante pour lui.

Continuez vos efforts pour rencontrer toutes les demandes et vous aurez fait une excellente politique.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
AUX NORMES DES MAISONS DE REPOS (MR)
ET DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS
(MRS) »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise aux normes des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS) ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je reviens vers vous et vers ce dossier de mise aux normes des MR et MRS d'abord fixée à 2010, comme vous le savez, puis reportées à 2015 et sur lesquelles il y a pas mal d'interrogations en termes de faisabilité aujourd'hui. J'en veux pour preuve un débat qui a eu lieu récemment dans la Commune de Belœil. Je lis ce qu'en dit le président de CPAS qui répondait à l'opposition par rapport à l'actualisation de ces mises aux normes et à la nécessité de mettre aux normes : « Le Gouvernement wallon n'ayant pas les moyens d'investir pour assurer les chantiers de ce type nous a signalé que la date butoir était reportée à 2017-2018, voire 2019. » Je cite toujours

ce même président, qui n'est pas libéral, je vous rassure, c'est une majorité cdH-socialiste : « Lorsque l'on connaîtra avec exactitude les contours budgétaires, on y verra plus clair, notamment au niveau des fonds réservés à ce genre de projets ».

Vous connaissez mon grand cœur, quand je peux aider les autres, je le fais régulièrement. C'est donc ce que je me suis décidé à faire parce que la Commune de Belœil n'est pas la seule concernée. Il faut être objectif, d'autres communes sont dans la même expectative et se demandent ce qu'il en est.

D'abord, dispose-t-on des budgets ? Est-ce que oui ou non par rapport à l'attente qui existe, à la demande qui existe, on dispose des budgets en termes de cofinancement sur le plan wallon ? Je mets en parallèle ma demande qui concerne les cadastres puisque l'on avait prévu d'avoir un cadastre des maisons de repos qui n'étaient pas aux normes, ce qui me semble être logique d'ailleurs pour pouvoir faire le point. A-t-on ce document ? S'il existe, peut-on le communiquer au Parlement ? Ce qui permettrait de voir le volume de ceux qui sont dans le cas.

Deuxièmement, il existait dans la même législation, et plus particulièrement sur l'article 1405 du CWASS, une procédure de dérogation. Cette procédure a-t-elle été actionnée par un certain nombre d'opérateurs ? Si oui, lesquels ? Quelle est l'importance parce qu'il y en a qui ne l'ont pas actionnée et qui peut-être sont justement dans cette position d'attente de positionnement du Gouvernement ?

Troisièmement, si l'on reconnaît qu'il y a une insuffisance de financement, n'avez-vous pas intérêt – le Gouvernement, et pas seulement vous-même – à jouer la clarté et la transparence et dire que vous ne l'avez pas ? On sait que 2015-2016 ne sont pas des années budgétaires très faciles et l'on instaure un moratoire ou clairement ou officiellement un report des demandes. Vous l'avez très bien compris, ce que je voudrais c'est de voir clair. Il y a sans doute des communes, que je connais très bien, qui sont volontaires et qui souhaitent avancer, d'autres qui le souhaitent un peu moins parce qu'elles se disent sans doute aussi que c'est difficile pour elles sur le plan budgétaire. Mais il y a aussi des communes qui doivent être dans l'expectative, comme dans le cas de la Ville de Belœil, et souhaitent avoir de la clarté pour pouvoir soit avancer, soit patienter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, merci pour vos questions, c'est toujours un plaisir. Je répondrai en deux temps. D'abord, une réponse pédagogique avant une réponse technique ; réponse pédagogique pour permettre dans les grandes lignes de comprendre le cadre et puis de revenir plus

précisément sur les réponses détaillées que vous sollicitez.

D'abord, soyons clairs, c'est dommage que vous soyez arrivé en commission quelques minutes trop tard, sinon vous l'auriez entendu, mais je sais que ce n'est pas évident de jongler d'une commission à l'autre et c'est par plaisir que je vais me répéter. Sur la question de la prise en charge des personnes âgées à travers les maisons de repos et maisons de repos et de soins, je ne vais pas en faire à nouveau un long débat, c'est une des réponses et plus la réponse unique à la prise en charge liée au vieillissement de la population. Mais l'on doit travailler sur le développement de tout le reste de la palette : les courts séjours, les résidences services, les résidences services sociales, les maisons kangourou, l'aide et le soin à domicile qui doit être renforcé.

Deuxième élément, et je l'ai dit sans tabou, je pense que l'on n'est plus en capacité aujourd'hui de rester figés sur la grille de répartition entre les secteurs s'agissant de la mise sur pied des maisons de repos et de la ventilation des lits. On limite le secteur privé et commercial à 50 %, le solde étant pour le public et l'associatif. Face à l'immensité du défi auquel nous sommes confrontés et face à la lucidité qui nous impose de constater qu'il y a une rareté des moyens publics, cela n'a plus beaucoup de sens, si ce n'est pour des motifs idéologiques auxquels je me refuse de souscrire, de vouloir rester campé sur les positions visant à dire que le secteur privé ne bougera pas d'un iota et restera cantonné dans ses 50 % alors qu'il a les moyens de créer des projets là où le secteur public doit, hélas, faire le constat au vu de la rareté de ses moyens budgétaires qu'il n'est plus en capacité de suivre, et d'assumer même sa part qui lui est dévolue, que ce soit d'initiative ou par soutien du secteur associatif.

Mon souhait est de pouvoir faire évoluer les lignes, oser remettre en cause cette ventilation entre secteurs pour être, de manière pragmatique, plus conforme aux capacités réelles d'investissements. Sachant que même si les places sont créées par le privé, elles ne sont pas ni déshonorables, ni inutiles, elles répondront aussi à un type de demandes. Par domino, cascade, ce sont peut-être des places qui étaient occupées antérieurement au sein du secteur public qui seront libérées ou simplement un besoin complémentaire non satisfait actuellement sur le terrain qui pourrait être rencontré. Par contre, il faudra dédoubler la réflexion d'un enjeu autour de l'accessibilité pour ne pas non plus donner un blanc-seing à avoir des structures d'accueil hors de prix pour tout le monde. Mais on peut pouvoir stimuler le privé tout en balisant les questions relatives à l'accessibilité, l'un est tout à fait compatible avec l'autre.

Deuxième considération, on doit reconnaître que la mise aux normes à la date du 1er janvier 2015 était problématique pour beaucoup d'acteurs, et singulièrement les acteurs publics eux-mêmes. Beaucoup de CPAS s'inquiètent. À l'heure où l'on a un

besoin immense d'accueil de personnes âgées, forcer à pas militaires la fermeture d'établissements parce que parfois il manque 1 mètre carré par chambre, cela n'a aucun sens. Raison pour laquelle, s'agissant des maisons de repos et de soins, la date du 1er janvier 2015 a été, par mes soins via une circulaire au mois de décembre dernier, postposée au 1er janvier 2018. Je parle bien pour les MRS, pas pour les MR. Mais cela n'a pas de sens non plus de simplement postposer de trois ans cette date butoir si, dans le même temps, on n'initie pas une réforme sur l'assouplissement des normes. Sinon on fera juste le constat dans trois ans que l'on a toujours le même embouteillage.

Aujourd'hui, mon cabinet travaille à des propositions en concertation avec le secteur pour pouvoir proposer au Parlement et au Gouvernement un assouplissement des normes de manière à éviter des situations rigides ou aberrantes, telles que le mètre carré qui fait défaut, et de pouvoir maximaliser la possibilité notamment pour les opérateurs publics locaux de pouvoir être aux normes sans avoir la corde au cou.

Maintenant, pour répondre plus techniquement par le détail à vos questions, je m'autorise à me replonger alors dans mon papier puisque, vous l'avez vous-même évoquée dans votre question, cette mise aux normes des maisons de repos et de soins est connue depuis 2000. En effet, c'est par un arrêté royal du 24 juin 1999 qu'ont été promulguées ces normes spécifiques MRS et le délai de mise en conformité était alors fixé au 1er janvier 2005, reportée au 1er janvier 2010, reportée au 1er janvier 2015. Pour peu, il aura le même horaire que le RER.

Ces normes MR et MRS ont un impact réel sur le bien-être des résidents, je n'en disconviens pas, puisqu'elles touchent à la capacité maximale d'occupation de chambre par deux résidents. Il existe encore aujourd'hui des chambres occupées par trois ou quatre personnes. La surface minimale des chambres, l'existence d'un espace sanitaire distinct dans les chambres et la présence en nombre suffisant de baignoires à hauteurs variables.

Le 16 juin 2014, Mme Tillieux, mon prédécesseur en charge de la matière, a adressé aux gestionnaires d'établissements et aux fédérations une lettre leur rappelant la date butoir du 1er janvier 2015 et la nécessité de se conformer aux normes qui entrèrent alors en vigueur. J'ai pour ma part envoyé le 18 décembre dernier aux gestionnaires et directeurs d'établissements et aux fédérations une circulaire très claire relative aux normes 2015 applicables aux maisons de repos et aux maisons de repos et de soins. Cette circulaire explique les mécanismes arrêtés dans un arrêté du Gouvernement wallon qui a été publié au *Moniteur belge* le 29 décembre dernier. Les fédérations ont d'ailleurs eu l'occasion de partager leur point de vue, et il est apparu un consensus à prendre en considération les efforts consentis par les établissements qui étaient

déjà aux normes, mais aussi ceux fournis par des établissements qui n'étaient pas aux normes, mais en voie de l'être. Que des travaux opératifs de chantier soient en cours, par exemple, je ne parle pas ici des travaux intellectuels par rapport aux plans.

Que des bons de commande avec un entrepreneur soient déjà signés ou encore qu'un accord ministériel sur un avant-projet ou un accord ministériel sur acquisition différée est en possession du gestionnaire. À ce moment-là, on considérerait qu'il y avait témoignage de la volonté et de l'avancement suffisant du dossier.

Pour les établissements qui se trouvent dans une des hypothèses arrêtées, une période transitoire, qui prendra fin au 31 décembre 2017, leur permet donc de continuer à occuper des chambres MR ou MRS au-delà de deux résidents. Pour les autres, aucune période transitoire ou possibilité de dérogation n'est plus prévue. Il leur revient de faire un choix. Réduire provisoirement ou définitivement, dans les conditions expliquées dans la circulaire de décembre 2014, leur capacité d'hébergement.

Concernant les normes MRS relatives à la surface minimale et l'espace sanitaire dans les chambres, j'ai décidé, comme je viens de l'expliquer, un ultime report des normes au 1er janvier 2018. Comme précisé, il n'est plus possible d'obtenir une dérogation à l'occupation de chambres, qu'elles soient MR ou MRS, au-delà de la capacité maximale de deux résidents, sous peine de détricoter le mécanisme mis en place. Je vous rassure. Une lecture attentive à la circulaire vous permettra de savoir qu'il y a un mécanisme progressif – j'ai failli dire dégressif, mais c'était manquer de respect par rapport aux personnes – où dès lors que des chambres sont occupées par trois ou quatre et qu'il y a un décès, il n'y a plus de capacité de remplacement. Cela se fait de cette manière.

Cela étant, des gestionnaires ont bien introduit dans le temps, et dès avant juin 2014, des demandes de dérogation à cette norme. Mon administration en a identifié quatre qui ont abouti favorablement. Trois autres demandes ont été introduites fin 2014 et feront l'objet d'une analyse au regard des principes arrêtés dans l'arrêté du Gouvernement.

Sur la question budgétaire, je peux vous assurer que nombre d'établissements ont déjà procédé à des travaux. Pour d'autres, les travaux sont en cours. Pour les établissements qui n'ont pas anticipé les nouvelles obligations en matière de normes à l'échéance du 1er janvier 2015, l'administration établira prochainement une projection des besoins budgétaires. Je reste conscient que beaucoup de dossiers communaux sont prêts depuis longtemps, mais sont en attente simplement du sésame que constitue l'octroi ferme des subsides.

Là, malgré une trajectoire budgétaire délicate, dans cette même trajectoire, des budgets ont été prévus – je ne sais plus de mémoire si c'est depuis 2016 ou 2017, je pense, 2016 – pour pouvoir aussi progressivement signer des octrois de subventions pour la concrétisation de projets de maisons de repos. On sait que cela reste un besoin parmi les plus aigus dans le cadre de nos politiques publiques d'intérêt général. Nous allons continuer à veiller à cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Une fois n'est pas coutume, je partage son raisonnement. Je le partage parce que je pense que c'est avec une certaine lucidité qu'il aborde ce dossier, certes délicat, mais tout autant vital par rapport aux devoirs d'accueil des personnes les plus âgées dans la société, quelle que soit leur situation de revenus.

Monsieur le Ministre, osez revoir cette ventilation de lits pour sortir de toute forme d'idéologie, qu'elle soit dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs. Il ne faut pas dire que tout doit être au privé ou tout au public. On doit aujourd'hui être réaliste. Il y a une capacité d'investissement qui existe d'un côté et qui n'existe plus de l'autre côté. Elle existe dans le privé. Il y a longtemps que je plaide pour que l'on puisse travailler ensemble sur ces dossiers-là. Je pense que chacun doit faire ce qu'il peut le mieux faire.

Le public a des objectifs à faire respecter, notamment en termes d'accueil, de garanties à donner aux personnes les plus fragiles dans la société. Il y a une capacité d'investissement du privé qu'il serait dommage de ne pas actionner aujourd'hui, alors qu'il y a une demande dans le secteur. Il faut vraiment travailler à deux. Je suis prêt à monter un dossier dans lequel public et privé travaillent ensemble à cette même cause.

On peut même aller plus loin. Il faut aujourd'hui ne pas seulement voir des MR, des MRS. Il faut de la polyvalence au niveau médical qui va au-delà de ce que l'on connaît déjà, mais qui permettra au privé de trouver sa juste place, mais également au public de donner les garanties nécessaires à cet accueil.

Deuxièmement, j'ai bien noté – je n'ai pas lu la circulaire du 18 décembre 2015, mais je le ferai – qu'elle permet, pour les MRS un report au 1er janvier 2018, avec un assouplissement des normes. Cela me semble capital en la matière. Sinon, sincèrement, qu'ils se mangent la queue. On aura le débat à l'échéance d'une prochaine législature, qu'elle soit communale ou régionale. Cela n'a pas de sens. Il faut réellement avancer dans cette direction-là. Je soutiens enfin un président. Je serai très attentif aux projections budgétaires qui ont été sollicitées auprès de l'administration. Ils permettront de donner aux uns et aux autres la clarté voulue dans le dossier.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES SERVICES AGRÉÉS ET PARTIELLEMENT SUBVENTIONNÉS PAR L'AWIPH »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services agréés et partiellement subventionnés par l'AWIPH ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens vers vous concernant une question dans le secteur de l'accueil et de l'hébergement des personnes handicapées. Selon les chiffres du rapport d'activité 2013 de l'AWIPH, 344 services agréés et subventionnés accueilleraient environ 8 900 personnes et représenteraient plus de 60 % des dépenses de l'AWIPH.

L'AWIPH compte aussi 57 services agréés partiellement qui, eux, comptent à peu près 900 bénéficiaires.

Lorsque vous êtes venus en visite à Mouscron récemment, nous avons eu l'occasion d'aller ensemble au Foyer Tibériade. Au vu des bâtiments et des difficultés du foyer, vous nous aviez annoncé qu'un appel à projets « bâtiments » allait être prochainement lancé par l'Agence. C'est vrai que ce service, comme d'autres, est confronté à la vétusté des infrastructures, aux obligations de normes sécurité incendie et à la nécessité d'adapter les infrastructures face au vieillissement des personnes handicapées.

Or, il semble que les services partiellement subventionnés n'auraient pas eu, en tout cas précédemment, l'occasion d'accéder à ce type de subsides régionaux « infrastructures ».

Je souhaite dès lors, Monsieur le Ministre, vous poser deux questions précises.

Premièrement, ce nouvel appel à projets « Infrastructures » que vous avez annoncé pourra-t-il bénéficier à ces services d'accueil partiellement subventionnés ?

La deuxième question. Ces services n'auraient-ils pas la possibilité de devenir totalement subventionnés ? On sait que, compte tenu des moyens budgétaires disponibles, ce n'est pas possible pour le moment. Pensez-vous qu'à terme, ce type de services puisse devenir agréé totalement comme les autres ? Ne conviendrait-il pas, à tout le moins, d'entamer une réflexion en interne en vue, à l'avenir, de mieux répartir

entre tous les services, et en fonction des besoins réels, ces différentes subventions à allouer ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, malgré le moratoire instauré depuis plus de 18 ans, la législation relative à l'agrément des services n'a cessé d'évoluer afin de dégager des solutions novatrices en vue de permettre l'accueil et l'hébergement d'un plus grand nombre de personnes en situation de handicap.

A contrario, le cadre légal en matière d'infrastructures n'a pas évolué en ce sens. Il n'ouvre pas la possibilité, aux services qui sortent du cadre légal de l'époque, de prétendre à des subventions en infrastructures. Une refonte complète est dès lors nécessaire afin de tenir davantage compte des réalités actuelles du terrain.

J'ai la ferme intention de m'attaquer prochainement à cette réforme juridique des infrastructures d'accueil et d'hébergement afin, entre autres, d'intégrer les services agréés partiellement subventionnés aux notions de subventions immobilières.

C'est uniquement sur cette base plus saine qu'un nouvel appel à projets en infrastructures pourra voir le jour.

Par ailleurs, compte tenu des moyens budgétaires actuels, ce ne sera qu'à long terme qu'il sera possible de revoir l'enveloppe qui est attribuée à ces services afin qu'ils puissent disposer des mêmes moyens que les services agréés et totalement subsidiés.

Néanmoins, et ce depuis deux ans, un groupe de travail composé de membres de l'administration et des services concernés s'emploie à finaliser une réforme globale de la réglementation dont le but est de redéfinir les missions et de mieux répartir les subventions à allouer. Cette réforme passe notamment par la mise au point d'une grille d'intensité de soutien mesurant plus finement que les catégories de handicap et de subventionnement actuelles les difficultés rencontrées par les personnes encadrées, afin d'accorder aux services qui prennent en charge les personnes les plus lourdement handicapées davantage de moyens lors de cette même répartition.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour vos réponses. Les responsables du foyer Tibériade, mais également d'autres foyers concernés, seront enchantés d'entendre qu'une refonte complète est en route. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour avoir les

informations sur l'évolution de ces différents dossiers. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
NÉCESSITÉ DU CARACTÈRE OBLIGATOIRE
DES COURS D'ÉDUCATION CITOYENNE ET DE
L'ORIENTATION SOCIOPROFESSIONNELLE
DANS LE CADRE DU PARCOURS
D'INTÉGRATION »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la nécessité du caractère obligatoire des cours d'éducation citoyenne et de l'orientation socioprofessionnelle dans le cadre du parcours d'intégration ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, nous avons tous été choqués par les attentats à Charlie *Hebdo*. La semaine dernière, l'assaut donné à un repère de jihadistes à Verviers est venu nous rappeler que la menace terroriste nous concerne aussi ; notre pays est celui qui compte en Europe la plus grande proportion de jeunes partis pour combattre en Syrie – il est peut-être utile de le rappeler.

Le Gouvernement fédéral a annoncé 12 mesures pour contrer cette menace, mais il y a aussi beaucoup à faire en termes de prévention, il faut agir afin d'éviter que certains jeunes ne soient si facilement embrigadés, manipulés et radicalisés.

Favoriser le « vivre ensemble », soyons francs, Monsieur le Ministre, c'est malheureusement souvent du prêchi-prêcha, cela agite le débat du dimanche, mais cela en reste là, beaucoup de blabla, mais peu de résultats. Le prêchi-prêcha ce n'est pas votre dada, mais vous allez pouvoir nous le démontrer en tant que ministre de l'Action sociale, vous avez un rôle à jouer dans le cadre de la politique d'intégration des primo-arrivants. Là, je dois vous féliciter alors que le MR a plaidé seul, bien seul pendant des années, pour l'instauration d'un parcours d'intégration, vous avez osé vous rallier à notre idée, enfin, à moitié.

La DPR prévoit en effet un parcours d'accueil dans lequel le cours de français serait obligatoire, vous l'avez confirmé ici même il y a peu. Par contre, en ce qui concerne l'autre dimension de ce parcours d'insertion, à savoir la formation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle, je dirais que vous êtes resté au milieu du gué, le Gouvernement parle pudiquement d'une information sur les droits et les devoirs. Mon groupe soutient une démarche plus volontariste, plus

complète, plus efficace – sans doute, un véritable cours de citoyenneté – une formation que nous voulons obligatoire, dont l'objectif est que les habitants de notre pays, de notre Région, partagent un socle de valeurs communes.

C'est pour nous une nécessité urgente, lorsque vous interrogez des jeunes dans les classes, dans la rue, au sujet de ces attentats, comme l'a fait le journal télévisé de la RTBF, il y a quelques jours à peine.

Nous sommes parfois effrayés par leurs réponses. Certains considèrent les attentats comme une suite presque logique à ce qu'ils considèrent comme une provocation de *Charlie Hebdo* avec la publication de caricatures de Mahomet.

Comment voulez-vous entamer un travail dans l'enseignement primaire, secondaire si, à l'arrivée dans notre pays, on n'explique pas aux parents les valeurs qui fondent notre démocratie, la liberté d'expression, l'égalité hommes-femmes, la neutralité de l'État ?

Le caractère obligatoire des cours de français n'est pas là pour pénaliser les primo-arrivants, mais au contraire pour leur offrir une occasion de mieux s'intégrer. Il en est de même pour les cours de citoyenneté ou l'orientation socioprofessionnelle. C'est évident pour nous : pour mieux vivre ensemble, il faut commencer par se comprendre ; et pour comprendre le pays dans lequel on va vivre, un cours de citoyenneté s'impose. Quitte à faire un pas en avant avec l'apprentissage de la langue, pourquoi ne faites-vous pas le pas suivant ?

Le parcours d'accueil prévu par la DPR ne sera pas opérationnel tout de suite, loin de là. Vous l'avez dit ici même. Je vous cite : « Il faut prendre le temps nécessaire à construire un parcours dans le respect des personnes et les acteurs de terrain ». Vous avez reconnu aussi que le caractère obligatoire des cours de français était lié aux moyens budgétaires disponibles. Tout cela m'inquiète, je trouve cela fort mou. La question du vivre ensemble et des primo-arrivants ne s'est jamais posée avec autant d'urgence, le sujet est brûlant, urgent et nous avons l'impression que votre Gouvernement ne le comprend pas.

Ce n'est pas au frigo que doit se trouver le parcours d'intégration, il est temps de s'activer en cuisine, comme l'a fait le Gouvernement fédéral, qui a pris rapidement ses responsabilités ainsi que de nouvelles mesures.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, si l'objectif de votre question est de lancer des lauriers au Fédéral et de dire que nous sommes tous des gros mous à la Région, c'est votre choix et je vous laisse responsable de ce propos. Je ne pense pas que

cela va faire grandir le débat et je suis quelque peu circonspect par rapport à l'amalgame qui est fait entre la question des primo-arrivants et celle des terroristes.

Je sais que tout est bon à estampiller : « Je suis Charlie », je lutte contre le radicalisme, le terrorisme, même si l'on verse parfois dans des raccourcis un peu simplistes. Je trouve que l'on déploie beaucoup le tapis rouge et on leur fait toute la pub qu'ils escomptaient.

Je ne pense pas que l'enjeu relatif à la lutte contre le radicalisme ait un lien quelconque par rapport au fait d'être primo-arrivant ou non, certains radicaux sont même de nationalité belge, je ne pense pas qu'il y ait un quelconque lien.

Par contre, la question de l'intégration optimale de celles et ceux qui viennent sur notre territoire est une question importante et cruciale, c'est vrai. Je pense qu'il y a deux manières de l'aborder : soit en voulant y aller au bulldozer et tout ce que l'on risque c'est de passer à côté de la cible, mais nous aurons fait beaucoup de vent et de pub ; soit à un moment donné, on essaye d'aller de l'avant, en faisant en sorte que les différentes parties prenantes s'articulent et s'intègrent au dispositif. Je ne pense pas que l'on ait fait grandir la cause de l'intégration des personnes étrangères lorsque à l'époque feu M. Ducarme avait déclaré que l'intégration des personnes étrangères était un échec. Le constat pouvait ou non être partagé, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas à coups de slogans que l'on règle l'intégration, cela doit être quelque chose qui doit être plus subtil, probablement que cela peut apparaître plus mou.

Ceci étant, les attentats et autres prises d'otages qui se sont déroulés à Verviers jeudi dernier nous ont évidemment tous interpellés et bouleversés. Il faut pouvoir mettre le dossier sur la table avec nuance.

La réflexion que vous posez a trait à la question de la citoyenneté, du sens de celle-ci et du parcours de formation à l'école ou bien plus tard. C'est une préoccupation transversale à tout projet, à toute action, à tout public.

La base du travail en termes de citoyenneté implique nos enfants et nos jeunes et impliquent donc de ce fait notre responsabilité à tous en tant que parent, mais également les médias, les associations, les enseignants et aussi le monde politique.

En tant que ministre en charge de l'Intégration des personnes étrangères et de l'Égalité des chances, il est de ma responsabilité de m'inscrire dans cette réflexion et de tout mettre en œuvre de manière transversale pour aller vers une intégration réussie.

Il faut néanmoins éviter d'agir sans prendre le recul nécessaire et de céder aux amalgames, aux stigmatisations, aux solutions faciles. Il faut également rester pragmatique, il faut être conscient des moyens mis à notre disposition.

Pour une société qui se veut ouverte, tolérante, respectueuse de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont découle notamment la liberté d'expression, il est essentiel de permettre aux populations étrangères d'être accueillies et de s'intégrer harmonieusement dans le respect de chacun, mais également avec les efforts réciproques que chacun doit consentir.

Dans le cadre de la politique d'intégration des primo-arrivants, vous vous réjouissez de ce que vous qualifiez être un revirement de bord relatif au caractère obligatoire de l'apprentissage du français. Je vous invite juste, pour égayer vos soirées, si vous êtes à la recherche de bonnes lectures, à lire les propos qu'en tant que président de groupe, je tenais dans cette enceinte parlementaire sous la précédente législature, en l'occurrence sur le caractère obligatoire. Il n'y a jamais eu de difficultés, c'est d'abord et surtout là-dessus que la discussion s'est portée, davantage que sur l'apprentissage de la citoyenneté, c'est vrai, je le concède. C'est un élément sur lequel il n'y a pas eu, a priori en tout cas, une adhésion aussi nette entre nos deux formations politiques. S'il est dans mon intention de rendre l'apprentissage du français obligatoire à terme pour les primo-arrivants, je n'ai par contre jamais fait de mystère des difficultés de mise en œuvre de la mesure, tant sur le plan financier qu'en termes de quantité et de qualité de l'offre. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Député, la Wallonie a initié en avril dernier le parcours d'accueil obligatoire pour les primo-arrivants. Je parle bien d'un parcours d'accueil qui prévoit de permettre aux migrants d'être accueillis par des personnes aptes à lui fournir une série d'outils susceptibles d'aider à son intégration. Ces outils sont un bilan social et des informations sur leurs droits et leurs devoirs.

Par ailleurs, les personnes étrangères présentent sur le sol wallon peuvent bénéficier, sur base volontaire, de formation à la langue française, de formation à la citoyenneté, d'un accompagnement socioprofessionnel et d'un suivi sociojuridique. Je suis également ouvert à tout débat, tout en gardant à l'esprit que rendre obligatoire un dispositif suppose au préalable les moyens d'en garantir l'offre et la capacité de sanctionner si l'obligation n'est pas remplie. Singulièrement à la lumière des faits que vous évoquez, ce principe de l'apprentissage de la citoyenneté est venu encore plus à l'avant-plan avec la volonté d'intégrer dans le cursus, dès la maternelle dans certains cas, en primaire certainement, en secondaire a fortiori, des heures d'éducation à la citoyenneté. En substitution à des cours de religion ou de philosophie, je pense que c'est quelque chose d'utile et d'important.

Qu'il faille dès lors rendre demain cet apprentissage de la citoyenneté obligatoire dans le cadre du parcours lié aux primo-arrivants, c'est quelque chose que l'on peut aborder sans tabou. Cela ne veut pas dire pour autant que c'est la panacée, que ce sera facile à mettre en œuvre, tant s'en faut. Il faut encore être convaincu de la

pertinence de cette mise en œuvre, à la lumière notamment du vécu qui nous est relayé par les acteurs de terrain.

Si l'on est convaincu que, pour bien vivre ensemble, ces principes de citoyenneté doivent pouvoir être partagés et suivis, y compris de manière obligatoire, il ne faut pas alors que le critère financier soit un frein. Soit on considère que c'est essentiel pour bien vivre ensemble, soit on considère que l'apprentissage de ces enjeux de citoyenneté et de la formation à la citoyenneté doivent rester sur une base volontaire.

Je rappelle qu'un Comité de coordination pour le parcours d'accueil a été créé par le décret du 27 mars dernier, relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origines étrangères. Celui-ci a pour mission de transmettre au Gouvernement, tous les deux ans, une évaluation du fonctionnement et de la gestion du parcours d'accueil et les propositions visant à l'améliorer.

Nous serons dès lors bien attentifs à cette évaluation et à voir si les propositions émergeront en matière de citoyenneté. En tout état de cause, vu les déclarations récentes qui ont été faites notamment par la ministre de l'Enseignement, qui projette d'intégrer cette éducation à la citoyenneté dans les parcours scolaires, je crois qu'il y a des ponts à devoir jeter entre la réflexion liée à l'éducation et celle relative au parcours d'intégration, pour voir dans quelle mesure cette éducation à la citoyenneté doit être plus large.

Je peux comprendre qu'intellectuellement, on soit circonspect quand on dit : « Il est essentiel, dès le plus jeune âge, de former nos jeunes têtes blondes à la citoyenneté » et quand, dans le même temps, on considère qu'une fois adulte, une personne étrangère ne devrait pas l'être. Il y a matière à réflexion et à discussion sur le sujet.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Comme souvent, le cdH est un peu *Docteur Jekyll et Mister Hyde*. Dans votre réponse, vous soufflez un peu le chaud et le froid. C'est mieux conclu que cela n'avait commencé. Vous m'accusez d'amalgame. Je ne fais pas du tout de lien direct entre primo-arrivants et terrorisme. Que les choses soient bien claires. Stop aux caricatures.

J'ai noté que vous vous insurgez contre cette vieille citation de M. Ducarme, qui disait : « L'intégration est un échec ». Vous trouvez cela apparemment scandaleux. Puis-je vous rappeler ce que votre président M. Lutgen a dit il y a quelques jours sur les antennes de la Première : « Pour certains, l'intégration n'est pas un échec, c'est un fiasco ». Il va donc une étape plus loin.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous invite à relire. Je ne me suis pas insurgé contre la

déclaration sur le fond de M. Ducarme. J'ai juste dit que ce n'est pas parce qu'il y avait eu une déclaration forte que cela avait eu des effets pour autant.

M. Maroy (MR). - Dites-le à votre président.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour être efficace, il faut faire un travail qui nécessite un peu de doigté et de nuances en cette matière.

M. Maroy (MR). - Une fois de plus, j'ai des difficultés à comprendre la logique du cdH. Pourquoi rendre obligatoire une partie du parcours d'insertion et pas l'autre ? Ce parcours doit former un tout. Cela ne peut pas être une formule à la carte. Je comprends d'autant moins que votre président – à nouveau lui, M. Lutgen – plaide désormais avec force pour instaurer des cours de citoyenneté à l'école, dans tous les réseaux d'enseignement. Il a bien insisté là-dessus.

Il a dit, je le cite – c'était sur Bel RTL – « Tous les élèves, sans exception, quel que soit le réseau, doivent apprendre les valeurs universelles qui fondent notre société. Personne ne doit échapper à cela, quel que soit l'âge. Tout le monde doit y passer ».

Je cherche à comprendre. Une famille arrive en Belgique, en Wallonie. Les enfants sont scolarisés. Là, ils auraient des cours de citoyenneté. Le cdH nous rappelle depuis quelques jours à quel point c'est important et je me réjouis que le cdH aille dans cette direction. Les enfants auraient des cours de citoyenneté, mais les parents, eux, n'en auraient pas eu si, en tout cas, on s'en tient à ce que prévoit la DPR pour l'instant.

On risque d'avoir des enfants qui auront une certaine ouverture d'esprit, un certain enseignement à l'école, mais ils entreront peut-être en conflit avec ce qu'il se dira à la maison. Je pense qu'il serait beaucoup plus cohérent d'agir à la fois à l'école – c'est une bonne chose – et d'agir aussi via ce parcours d'accueil, ou ce parcours d'insertion. On l'appelle comme on veut.

J'ai l'impression que le Gouvernement wallon, pour l'instant, fait un peu le service minimum. Je me réjouis de la fin de votre intervention, en disant que, oui, on peut en débattre, on peut aborder cette question de l'obligation des cours de citoyenneté. Vous êtes ouvert au débat. Lançons le débat, mais, s'il vous plaît, ne traînons pas. Cela fait dix ans qu'il est question de cette question-là. Je pense que le temps est mûr, maintenant. Vous avez raison de le faire avec concertation et responsabilité sans tomber dans les amalgames, ce que je suis loin d'avoir fait.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PEUR
DU SECTEUR ASSOCIATIF QUANT À SON
AVENIR »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la peur du secteur associatif quant à son avenir ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN
AUTISME »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan Autisme ».

La parole est à Mme Reuter pour poser sa question.

Mme Reuter (MR). - Monsieur le Ministre, l'autisme a été reconnu par la Communauté française en 2004, alors qu'en Flandre il était déjà reconnu depuis 1994.

La prévalence de l'autisme est d'une personne sur 100. Il existerait donc en Fédération Wallonie-Bruxelles 45 000 personnes et autant de familles concernées.

Un grand nombre de personnes autistes connaissent au quotidien de grandes difficultés à cause d'un manque de diagnostic et aussi, et surtout, d'accompagnement adapté. L'écart entre leurs besoins et l'offre de solutions adaptées se creuse.

En 2005, la création par l'INAMI des premiers centres de référence pour l'autisme a confirmé l'urgence de poser un diagnostic précis, dès le plus jeune âge, et d'orienter les enfants vers des services spécialisés. Pourtant, en Région Wallonne, comme à Bruxelles, ces centres restent trop rares et le manque de professionnels formés à cette spécialisation comportementale est criant.

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées qui se prononce en faveur de l'inclusion.

En 2011, devant le manque important de solutions adaptées pour les personnes présentant un handicap de grande dépendance comme l'autisme, la Ligue des droits de l'homme, avec 20 autres associations, a introduit une réclamation contre la Belgique devant le

Comité européen des droits sociaux pour non-respect de la Charte sociale européenne. En 2013, ce dernier a épinglé la Belgique pour manquements graves à ses engagements.

C'est pourquoi, le collectif « autisme » composé d'associations de parents et de défense des droits des enfants et des personnes handicapées a présenté ses priorités pour un plan Autisme.

Ces priorités sont :

- diffuser les recommandations de bonnes pratiques pour l'autisme ;
- recenser la population cible et établir un inventaire de ses besoins ;
- créer des services spécialisés en nombre et capacité suffisants ;
- assurer la gestion des situations de crise, la formation des professionnels et des familles ;
- garantir un plan individualisé, informer et sensibiliser la société.

Monsieur le Ministre, mes questions sont assez simples. Où en est-on aujourd'hui ? Dans la DPR, votre Gouvernement s'engage à élaborer ce plan Autisme, mais aucune information ne nous est parvenue depuis.

Des concertations avec les acteurs du collectif « autisme », mais aussi avec les autres entités, ont-elles eu lieu ? Si oui, qu'en ressort-il ? Pouvez-vous me donner des informations précises concernant la mise en place de ce plan ?

Quels sont les budgets prévus dans votre département, ou à l'AWIPH, pour ce faire ? Quel est le calendrier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je suis évidemment particulièrement sensible à cette problématique des personnes avec autisme et de leur famille. Je compte vraiment veiller à la mise en œuvre de mesures spécifiques concernant l'ensemble de leur parcours de vie.

En effet, d'importantes actions sont encore à construire. Même si, depuis plusieurs années, l'autisme est pris en compte de façon spécifique dans une série de politiques développées par l'AWIPH.

Notamment, la Cellule des personnes prioritaires – en cas d'urgence – intervient, depuis 2002, sur un grand nombre de situations de personnes autistes. Rien que pour l'année 2014, par exemple, sur un peu plus de 400 demandes adressées à cette cellule – dont 245 jugées urgentes – 111 demandes, soit plus d'un quart d'entre elles, concernaient des personnes autistes.

Par ailleurs, des réflexions en cours visent à pouvoir leur proposer une meilleure prise en compte de leurs besoins ainsi qu'à améliorer et/ou étoffer les dispositifs en leur faveur.

Un groupe de travail comprenant des représentants du Conseil pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement ainsi que de l'administration, travaille actuellement à la réalisation de recommandations positives en termes de bonnes pratiques au niveau de l'autisme. Un des objectifs poursuivis est de pouvoir apporter une première réponse concrète aux services se considérant comme « non outillés » pour l'accueil de personnes présentant de l'autisme.

Un autre groupe de travail est également en cours, composé de représentants de l'administration, des services d'accueil et d'hébergement ainsi que du secteur psychiatrique en vue de formuler des propositions structurées concernant l'élaboration de dispositifs d'accueil de crise qui devraient plus particulièrement s'adresser aux personnes autistes et aux personnes dites en double diagnostic.

L'AWIPH est également particulièrement attentive à la problématique de l'autisme au niveau des formations qu'elle propose.

Enfin, un nouveau plan Grande Dépendance, intégrant les dimensions liées à l'autisme, est en cours d'élaboration. Il devra être discuté et débattu avec les acteurs concernés et revenir, ici, sur la table du Parlement.

L'autisme et la gravité variable de ses troubles nécessitent que l'on tienne compte de plusieurs dimensions, l'éducation, l'enseignement et les soins.

En effet, on rencontre régulièrement des situations de comorbidité dans lesquelles les troubles autistiques s'expriment par des troubles importants du comportement et des manifestations d'angoisse nécessitant des séjours plus ou moins longs dans des centres spécialisés, comme certains services psychiatriques et les services bénéficiant d'une convention avec l'INAMI.

Par ailleurs, l'accès à un enseignement adapté doit encore être bien mieux coordonné. La réflexion est donc bien transversale. La construction de ce plan Autisme, qui figure bel et bien dans la DPR, nécessite la coordination avec d'autres niveaux de pouvoir que le seul niveau régional, tel que le SPF Santé publique pour les hôpitaux, la Fédération pour l'enseignement, la prévention pour les enfants et l'Aide à la jeunesse. Il y a incontestablement encore du chemin à faire, mais nous y travaillons.

Pour l'anecdote, je mangeais hier midi avec le Premier ministre du Québec. Celui-ci a été ministre de la Santé au Québec pendant plusieurs années. J'avais été interpellé par ce qui peut apparaître comme étant un fait

divers – cela risque de vous faire sourire que je l'évoque, mais c'est assez symptomatique – d'apprendre qu'il y avait un joueur du Standard, dont j'ai oublié le nom, qui venait de décider de mettre fin à son contrat pour aller vivre avec sa famille au Québec, parce qu'il a un enfant autiste et qu'il y a là-bas une capacité de prise en charge de meilleure qualité. Cela m'a interpellé, raison pour laquelle j'ai questionné le Premier ministre québécois en lui demandant : « Quelles sont vos spécificités » ? Il m'a dit que cela fait plus de dix ans qu'ils ont développé des projets spécifiques sur l'autisme – là où nous sommes en retard. Il me dit que c'est très difficile, mais il a voulu attirer mon attention sur deux éléments.

Premièrement, l'enjeu clé est la formation du personnel. Dans tous les lieux d'accueil et d'hébergement, beaucoup sont déconcertés et ne réagissent pas adéquatement ou ne savent pas comment s'y prendre.

Deuxièmement, c'est une demande qui sera toujours difficile de rencontrer, parce qu'il y a une multiplication des besoins quasi exponentielle. Cela n'empêche pas qu'il faille aller de l'avant par des mesures innovantes.

Dans le cadre du développement du plan Autisme, il y aura probablement source d'inspiration à trouver aussi outre-Atlantique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Reuter.

Mme Reuter (MR). - Merci Monsieur le Ministre. Je vois que vous y êtes attentif, que des groupes de travail sont mis en place, qu'une réflexion est en cours. Vous venez de le confesser, on est très en retard, à tel point qu'au quotidien, et dans les communes, on essaie d'aider les familles par la mise à disposition d'un travailleur ALE notamment. On met des moyens, alors que ce n'est franchement pas le rôle premier, pour aider des familles qui sont perdues au quotidien. On essaie de mettre leur enfant dans l'enseignement spécialisé, mais ce n'est absolument pas adéquat pour certaines formes d'autisme. Cela ne fonctionne pas.

On sait que les parents sont aujourd'hui dans un désarroi total. Je ne dirais pas que les solutions sont nulles, mais quasi. On est loin du compte. Je ne peux que vous inviter à accélérer le processus.

Vous parliez de la formation. Le Premier ministre québécois a raison : « la formation est la base de tout ». À partir du moment où le diagnostic n'est pas posé, ou mal posé, tout le reste est forcément à l'avenant et on se retrouve face à des situations dramatiques pour beaucoup de familles.

Je vous invite à travailler, de concert avec les autres niveaux de pouvoir, pour avancer parce que l'on n'est nulle part aujourd'hui.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ARRÊTÉ D'EXÉCUTION DU DÉCRET ARC-
EN-CIEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'arrêté d'exécution du décret Arc-en-ciel ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, on se trouve, en Wallonie, dans une région où les personnes LGBT possèdent de nombreux droits : le mariage, l'adoption, avoir des enfants. De nombreuses législations antidiscrimination existent à différents niveaux de pouvoir qui interdisent explicitement toute forme de discrimination sur base de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Malgré ces avancées et ces réglementations, des discriminations subsistent. C'est notamment ce que ciblait l'étude « Discrimination des lesbiennes dans le monde du travail » de l'Université de Gand. Un des éléments pointés par cette étude était qu'un peu moins de 25 % des personnes LGBT, qui ont répondu à l'enquête, subissent une homophobie indirecte dans leur vie professionnelle.

C'est dans cette logique qu'a été pensé et concrétisé, sous la précédente législature, le projet de décret visant à l'agrément des maisons arc-en-ciel. Elles sont chargées de la promotion du bien-être des personnes LGBT et de l'aide aux personnes. Outre le fait d'être un espace d'accueil pour les associations LGBT actives sur le terrain local et pour obtenir un agrément en Wallonie, elles doivent fournir une aide sociale et juridique, un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation ou leur identité sexuelle.

Le décret, adopté en fin de législature précédente par le Parlement, permet aux maisons arc-en-ciel d'obtenir un financement structurel au travers d'un agrément, de même qu'une fédération de maisons arc-en-ciel qui bénéficiera également d'une reconnaissance.

Il est primordial de continuer à changer les mentalités du grand public, de lutter contre les stéréotypes et les représentations sociales stigmatisantes qui constituent un frein au « bien-vivre ensemble ». En ce sens, les maisons arc-en-ciel sont des opérateurs importants qui permettent à chacun et chacune, quelle que soit sa sexualité, de saisir ses chances.

Dans la Déclaration de politique régionale, version 2014, le Gouvernement s'est engagé à poursuivre le soutien aux associations LGBT, par le

biais de l'agrément relatif aux maisons arc-en-ciel, en Wallonie.

Dans une question du mois d'octobre, je vous interrogeais sur ce décret d'agrément des maisons qui a été adopté. Dans votre réponse, vous me précisiez que les travaux avaient débuté quant à la rédaction de l'arrêté d'exécution du décret. Vous attendiez l'avis du Conseil d'État avant que le décret ne soit d'application pour janvier 2015.

Nous sommes en janvier 2015 et, à ma connaissance, le décret n'est toujours pas d'application. J'aimerais savoir où en sont vos travaux. Quand sera-t-il définitivement appliqué et mis en œuvre ? Comment expliquer que nous soyons en retard sur le calendrier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et pour l'intérêt que vous portez à la problématique.

Pour rappel, le projet d'arrêté portant exécution du Livre VII du Code wallon de l'action sociale et de la santé et insérant dans le Code réglementaire du livre VIII relatif à l'aide aux personnes lesbiennes, gays, bisexuels, bisexuelles et transgenres, a été adopté en première lecture par le Gouvernement wallon le 15 mai 2014.

Le projet a été soumis, dans un premier temps, à plusieurs instances d'avis, à savoir le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes, le Conseil wallon de l'action sociale et la Fédération wallonne des associations LGBT. Les avis ont été rendus dans le courant du mois de juin 2014.

Ensuite, le Conseil d'État et Legisa ont été sollicités et ont rendu leurs avis, respectivement, le 5 novembre 2014 et le 29 décembre 2014. Vous voyez que c'est très récent.

Mes collaborateurs et moi-même avons donc procédé à l'adaptation du projet d'arrêté, en fonction des remarques formulées par l'ensemble des instances consultées.

Un point reste néanmoins à définir : la répartition budgétaire, en fonction du nombre de maisons arc-en-ciel et d'antennes décentralisées possibles, que nous sommes en train d'affiner. En effet, sous la précédente législature, l'avis de l'Inspection des finances et celui du ministre du Budget n'avaient pas été sollicités, ce que nous devons également faire.

Une fois cet aspect résolu, le projet d'arrêté sera soumis au Gouvernement wallon pour une adoption en dernière lecture.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Cela avance en tout cas, j'en suis satisfait, mais certainement pas assez rapidement à mon goût. Ce sont les contraintes que vous expliquez.

Je vous encourage à prendre rapidement cet arrêté tel que modifié. Je prendrai connaissance des modifications qui seront apportées par rapport à la première lecture du mois de mai. Je voudrais surtout vous encourager à agir rapidement pour que les actions puissent concrètement se mettre en place sur le terrain. In fine, l'objectif est que cela puisse se mettre en place.

J'espère qu'il n'y a pas là derrière une volonté de grappiller quelques mois pour faire des économies budgétaires sur l'année, raison pour laquelle je vous encourage, d'autant plus, à me montrer que c'est une mauvaise interprétation que cette hypothèse pour que cela aille d'autant plus vite.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
REPRÉSENTATION DE LA WALLONIE AU SEIN
DES INSTANCES FERROVIAIRES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la représentation de la Wallonie au sein des instances ferroviaires ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le Conseil des ministres fédéral a décidé, en février 2014, d'un arrêté royal relatif à la représentation des Régions dans les différents conseils d'administration des structures ferroviaires, à savoir Infrabel et la SNCB.

Ce projet d'arrêté royal est soumis à la section de législation du Conseil d'État. Le précédent Gouvernement wallon n'avait pas pu, vu le calendrier, ou pas souhaité, se positionner sur ces désignations. La Wallonie doit, dès lors, prévoir des représentants dans ces différents conseils.

Techniquement, l'article 1er de l'arrêté royal prévoit que siège, au sein du conseil d'administration d'Infrabel, créé en vertu de l'article 207 de la loi de 1991, un administrateur pour chacune des trois Régions.

L'article 2 prévoit, pour le conseil d'administration créé en vertu de l'article 162bis de la loi de 1991, la même disposition.

L'article 3 prévoit que les administrateurs régionaux, désignés au sein du conseil d'administration de la SNCB sont également membres du comité d'orientation RER, créé pour sa part par le projet de loi modifiant la loi du 21 mars 1991 en ce qui concerne la constitution du comité d'orientation RER adopté en séance plénière de la Chambre des représentants le 27 mars 2014.

C'est bien la représentation des différentes Régions dans chacune de ces structures de ces conseils d'administration.

Tenant compte de la situation très sensible du dossier ferroviaire... Nous l'avons vu, hier après-midi, puisque, par une bizarrerie de la réparation des compétences et des commissions, nous avons auditionné Infrabel et la SNCB, dans la commission de votre collègue, M. le Ministre Di Antonio, nous avons eu une bonne idée de l'état des lieux du dossier ferroviaire, des investissements, des problèmes budgétaires et du travail que vous aurez, vous-même, au Gouvernement wallon. Nous y reviendrons à l'occasion d'autres questions, puisque finalement, tout est remis en question en matière de choix d'investissements. Ces dossiers sont donc sensibles et les enjeux sont importants pour le rail wallon en particulier.

J'évoque notamment le report du dossier RER, bien que sur ce point, hier, nous avons appris qu'il n'y avait pas encore de décision finale de nouveau report, puisque cela dépendait notamment du positionnement wallon.

Bref, l'importance du dossier ferroviaire montre que c'est un gros enjeu pour le Gouvernement wallon et que, dès lors, la représentation de la Wallonie dans ces différents organes est importante.

Où en est le Gouvernement wallon dans ces désignations ? Ont-elles pu avoir lieu ? Si ce n'est pas le cas, où en est le processus ? Et plus globalement, où en sont les contacts entre les Gouvernements fédéral et régional concernant l'ensemble des questions ferroviaires ? Vous avez déjà eu l'occasion de faire le point à plusieurs reprises, mais récemment, des rendez-vous sont-ils prévus ou planifiés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez raison de rappeler les compétences régionales et le fait que celles-ci se sont accrues depuis la sixième réforme de l'État en matière ferroviaire. C'est ainsi que les Régions ont droit désormais à des représentants au sein des conseils d'administration de la SNCB et d'Infrabel.

La désignation de ces représentants est en cours de discussion dans le cadre de contacts avec les divers Gouvernements régionaux et fédéral. Il est clair que les représentants wallons auront un rôle fondamental dans la défense des intérêts de la Wallonie et dans

l'implication des discussions pour la Wallonie. De façon générale, avec mon collègue de la Mobilité et avec l'aide de l'administration, nous entretenons des contacts soutenus tant avec le Fédéral qu'avec la SNCB et Infrabel, que ce soit au travers du comité de concertation, des autres organes officiels, mais aussi au travers de contacts bilatéraux divers, et davantage à ce dernier titre qu'au titre des comités de concertation, puisque l'opportunité ne nous a pas encore été offerte par le Fédéral, malgré ma demande, de pouvoir traiter de la question.

Je me suis autorisé aussi, singulièrement au titre de la défense des intérêts wallons, d'interpeller directement la ministre de la Mobilité fédérale, mais également M. Cornu, en faisant part des inquiétudes qui étaient les nôtres. J'ai chargé aussi la cellule ferroviaire de voir rapidement, avec les experts de mon cabinet, quelles étaient les priorités des 18 priorités à identifier, puisque la demande nous a été formulée. J'espère venir dans les prochaines semaines au Gouvernement wallon avec ce nouvel élément.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. D'une part, sur le dossier ferroviaire, plus globalement, nous attendrons les étapes suivantes – je vois qu'il y a des démarches entreprises par la Wallonie. De ce point de vue, je ne peux que regretter le temps que cela met pour que ces contacts se concrétisent. Le Gouvernement fédéral n'est pas encore vieux, mais il y a clairement une urgence. J'avoue avoir été surpris, hier, par l'exposé d'Infrabel et de la SNCB, de mesurer à quel point, le travail de priorisation mené l'année dernière, avec une certaine cadence à la demande de tous, aussi bien du côté wallon que du côté fédéral, est finalement totalement remis en question. On se demande un peu à quel jeu on joue, puisqu'il s'agit maintenant de reprioriser les priorités dans un nouveau cadre budgétaire. Cela veut dire autant de temps perdu. Ce sont autant de reports. Je trouve cela très interpellant.

Sur la représentation des Régions, je ne comprends pas la lenteur du Gouvernement wallon, puisque vous faites état de concertations entre les différents gouvernements. Je ne vois pas quelles concertations sont nécessaires, si ce n'est politiques, c'est-à-dire des partis, pour que la Wallonie désigne ses représentants dans les instances. J'aurais moi-même souhaité que ces désignations puissent se faire sous la précédente législature. C'est vrai que le calendrier était extrêmement serré, cela n'a pas été possible. Mais qu'aujourd'hui, en janvier 2015, cela ne soit toujours pas le cas, c'est un vrai problème. Car depuis que la Wallonie avait la possibilité d'avoir des représentants, il y a eu des choses importantes qui se sont discutées dans ces instances. Je pense notamment au comité RER, mais aussi aux conseils d'administration en tant que tels. Il y

a donc un défaut de représentation qui peut porter préjudice à la Région.

Je ne peux que vous encourager à pallier au plus vite ce manque de représentation.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉGLEMENTATION DES NAVETTES
D'AÉROPORT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réglementation des navettes d'aéroport ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). - Monsieur le Ministre, nos aéroports régionaux connaissent un succès sans cesse croissant et de nombreuses activités se développent autour de ceux-ci. Le transport de personnes s'est naturellement particulièrement développé dans une certaine anarchie dans un premier temps.

Par son décret relatif aux services de taxis et aux services de location de voiture avec chauffeur du 18 octobre 2007, modifié par le décret du 27 novembre 2011, la Wallonie a pu toilettier le cadre législatif hérité de l'État fédéral et, notamment, mettre en place une réglementation pour les services de taxis collectifs en les soumettant à une autorisation délivrée par le Gouvernement wallon.

Cependant en l'état actuel de la législation, le permis « voiture » permet de transporter un maximum de huit personnes. À partir de neuf personnes et au-delà, un permis spécial « bus » est nécessaire. Les titulaires de ce dernier sont soumis à une réglementation bien précise en matière de durée de roulage et de temps obligatoire de pause. Ce qui n'est pas le cas pour les titulaires de permis « voiture » qui ont moins d'obligations. Ceci ne manque pas de poser questions en matière de sécurité des passagers et de concurrence. Pour exemple, un cafetier de ma région qui, après avoir terminé son service à deux ou trois heures du matin, prend sa navette pour aller conduire des gens à l'aéroport, je la sécurité est un peu limitée par rapport à cela. Mais il n'y a pas de réglementation en la matière.

Envisagez-vous de modifier la réglementation en vigueur pour ce permis « voiture » et les personnes qui peuvent transporter des passagers, jusqu'à 8 personnes, sans législation précise ? Ne conviendrait-il pas de soumettre l'ensemble des conducteurs de navette à un même type de permis ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je crains que la réponse ne vous satisfasse pas, mais j'ai ce devoir de vérité d'expliquer les contraintes aussi.

Votre question porte sur l'imposition du permis de conduire « bus » et les dispositions liées à des conducteurs de véhicules de type « voiture », c'est-à-dire de maximum neuf personnes, conducteur compris.

D'une part, la définition et les catégories de permis de conduire sont harmonisées au niveau international. Je ne vois donc pas de possibilité d'imposer d'être détenteur du permis « bus » pour conduire une voiture de moins de neuf personnes.

Les dispositions relatives aux temps de conduite et de repos nécessitent un tachygraphe. L'expérience montre que cet outil a lui-même ses limites.

Selon votre raisonnement – que je peux parfaitement comprendre – par souci d'équité, les dispositions des temps de conduite et de repos devraient être d'application pour les taxis, collectifs ou non. Le raisonnement conduit à étendre ces mêmes dispositions aux bus du TEC et aux transports de choses, c'est-à-dire aux camionnettes.

Cela deviendrait particulièrement coûteux, sans efficacité particulière, pour la sécurité routière.

En effet, les dispositions des temps de conduite et de repos sont justifiées pour des raisons de sécurité routière.

Pour les taxis et taxis collectifs, les déplacements sont de courte et de moyenne distance. Les accidents impliquant un de ces chauffeurs en situation d'assoupissement ou d'hypovigilance sont objectivement statistiquement rares.

Par contre, l'assouplissement est un paramètre très présent et inquiétant parmi les chauffeurs d'autocars et de camions qui conduisent sur de grandes distances.

Je n'envisage donc pas de modifier la réglementation en vigueur, surtout et avant tout par souci d'efficacité. Vous m'en voyez dès lors désolé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). - Je vous remercie pour les explications. En tout cas pour les différentes personnes que j'avais pu interpeller, que ce soit dans les différents cabinets ou dans les différents groupes, il y a clairement un vide juridique sur le sujet. Au moins, vous précisez un peu les choses.

Néanmoins, je suis vraiment interpellé par beaucoup de personnes, notamment par les auto-écoles qui sont aussi sensibilisées à cette problématique. Je pense que je continuerai à creuser le sujet pour éventuellement revenir vers vous avec d'autres idées.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Nous ne devons pas nous réunir cet après-midi à 14 heures, comme prévu à l'ordre du jour. Au niveau des horaires, c'est déjà ça.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Je voudrais juste signaler que, dans le cas de l'arriéré, je vous ai proposé de retirer la mention visant à garantir le caractère international de la ligne Bruxelles-Luxembourg, adoptée le 29 septembre 2014 par le Conseil communal d'Arlon.

Il semblerait que pour pouvoir la retirer, j'aie besoin du quorum. Comme nous n'étions pas en nombre en début de la commission, je la laisse dans l'arriéré et je verrai avec la Conférence des présidents et M. le Greffier comment faire pour faire avancer les choses.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 26 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Georges-Louis Bouchez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Jean-Pierre Denis, PS
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Laurent Henquet, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Hicham Imane, PS
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
M. Olivier Maroy, MR
Mme Christie Morreale, PS
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Florence Reuter, MR
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aides à la promotion de l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BAP	budget d'assistance personnelle
CCW	Confédération Construction Wallonne
Cocof	Commission communautaire française
Cocom	Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDITO W	Fédération Wallonne des institutions pour toxicomanes
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
I.P.W.	Institut du patrimoine wallon
IDEA	Intercommunale de Développement économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	impôt des personnes physiques
KCE	Centre Fédéral d'Expertise des Soins de Santé
LGBT	Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s et Transgenres
MR	maison de repos
MRS	maison de repos et de soins
O.N.E.	Office de la Naissance et de l'Enfance
OIP	organismes d'intérêt public
PEMH	Parc Environnemental Mons-Hainaut
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
RTL	Radio-Télévision luxembourgeoise
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOS	Save Our Souls
SPF	services publics fédéraux
T.E.C.	Société de Transport en Commun
TVAC	taxe sur la valeur ajoutée comprise dans le prix
ULg	Université de Liège/Gembloux/Arlon